

# Ar(*abes*)ques

JANVIER - FÉVRIER - MARS 2013

DOSSIER

## Osez le patrimoine ! *Approches plurielles, pratiques nouvelles*

PLEINS FEUX SUR • L'Atelier national de reproduction des thèses

ACTUALITÉ • Les bibliothèques auraient-elles une histoire à nous raconter ?  
Qualinca / ADBU

abes   
agence bibliographique de l'enseignement supérieur



## (Dossier) OSEZ LE PATRIMOINE ! Approches plurielles, pratiques nouvelles

“  
Osons le patrimoine pour inaugurer les habits neufs d'Arabesques ! Il ne s'agit pas ici d'une présentation des nombreuses collections patrimoniales de l'enseignement supérieur et de la recherche mais d'une approche des pratiques mises en œuvre pour améliorer leur description, leur signalement, leur accès et donc leur visibilité, en relation étroite avec les missions qui sont celles de l'ABES. Il s'agit aussi de pointer la nécessité d'une réflexion concertée entre les établissements gestionnaires de ces collections, les chercheurs, les services d'archives... en concordance avec les orientations induites par la Bibliothèque scientifique numérique, et notamment celles du segment BSN 5 relatives à la numérisation du patrimoine scientifique. Les questions juridiques liées à la réutilisation des collections numérisées (domaine public, licence ouverte...) seront, elles, abordées dans une prochaine livraison d'Arabesques. Les fonds patrimoniaux sont d'ores et déjà en route vers le futur.”

Merci à Jean-Marie Feurtet, responsable de Calames à l'ABES, pour sa contribution précieuse à ce dossier.

## 22 (Plein feux sur...)

### L'Atelier national de reproduction des thèses



Photo: ANRT/Flickr

## 24 (Actualités)

## 28 (Agenda)

- 04 **Patrimoine et politique documentaire** dans l'enseignement supérieur et la recherche YANN SORDET
- 07 **Les enjeux d'une politique nationale de numérisation** JULIE LADANT
- 08 **Les principales orientations de BSN 5** FRÉDÉRIC BLIN
- 09 **Les 12 ans de Medic@** JEAN-FRANÇOIS VINCENT
- 11 **eBooks on Demand, un réseau européen pour numériser à la demande** GUY COBOLET
- 12 **La numérisation concertée en sciences juridiques : tout un programme !** NOËLLE BALLEY
- 13 **L'informatisation des Catalogues régionaux des incunables** CHRISTINE BÉNÉVENT
- 14 **Le patrimoine de l'Observatoire : chantier ou laboratoire ?** LAURENCE BOBIS
- 16 **Textes, images, objets : typologies et usages des collections de la BDIC** CAROLINE FIESCHI
- 18 **Les archives en université : un si long chemin...** CHARLOTTE MADAY
- 20 **Le patrimoine à l'ABES : une valeur à la hausse** JEAN-MARIE FEURTET

### Ar(abes)ques

REVUE TRIMESTRIELLE DE L'AGENCE BIBLIOGRAPHIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
227 avenue Professeur Jean-Louis Viala CS 84308 - 34193 Montpellier cedex 5  
T. 04 67 54 84 10 / F. 04 67 54 84 14 - www.abes.fr

Directeur de la publication : Raymond Bérard

Comité de rédaction : Dominique Esmenjaud, Josiane Faïta-Hugues, Christine Fleury, Philippe Le Pape, Béatrice Pedot, Maryse Picard, Marie-Pierre Roux

Coordination éditoriale et secrétariat de rédaction :

Béatrice Pedot (beatricepedot@wanadoo.fr)

Conception graphique : Anne Ladevie (anne-ladevie@orange.fr)

Impression : Pure Impression

Couverture : *La maison close d'Épernay*, Charles Alexandre Picart-Ledoux (1881-1959), aquarelle - Musée d'histoire contemporaine/BDIC © ADAGP, Paris 2012

ISSN (papier) 1269-0589 / ISSN (web) 2108-7016

# Agences et politiques publiques

Le mois de septembre a été marqué par la polémique médiatique sur les agences de l'État suscitée par la publication du rapport de l'Inspection générale des finances (IGF) sur *L'État et ses agences*. Ce rapport émet un certain nombre de critiques sur les agences mais n'en cite aucune. D'où la surprise de celles mises au pilori par la presse, le mouvement ayant semble-t-il été lancé par *Le Parisien* et ses titres racleurs : « le rapport qui dénonce les gâchis de l'administration », « la longue liste des agences inutiles », « le constat accablant de l'Inspection des finances », « Bercy va tailler dans le vif ». L'ABES s'est retrouvée ainsi épinglée sans que l'on sache bien à quoi elle doit cet honneur douteux. Pendant une bonne semaine, les médias

Il est intéressant de comparer les deux rapports. C'est d'abord le périmètre qui diffère : là où l'IGF recense 1 244 agences, le Conseil d'État n'en compte que 101 répondant à sa définition : entités autonomes ayant une responsabilité structurante dans la mise en œuvre d'une politique nationale (l'ABES correspond à cette définition). L'IGF a en réalité traité des opérateurs et non des agences.

Le Conseil d'État a orienté sa réflexion sur le rôle des agences dans les politiques publiques.

Le constat d'une « agencification » de l'action publique amène légitimement à se poser la question d'une doc-



bre jeté sur l'ensemble d'entre elles. Les avantages des agences sont souvent lus en creux car liés à la lourdeur des règles de gestion de l'administration traditionnelle et aux difficultés de l'État à assurer des missions requérant des expertises de pointe. Leur force réside *a contrario* dans leur capacité à se focaliser sur une spécialité, à savoir se doter des expertises requises et à réagir rapidement en raison de leur autonomie de gestion.

Ce qui manque, c'est une doctrine du recours aux agences. La ministre de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique a annoncé qu'elle allait ouvrir ce chantier à partir des constats du Conseil d'État en se fondant sur des critères d'autonomie, d'expertise, de partenariat, de mutualisation et rationalisation et en définissant un cadre de référence commun à l'État et aux agences. Ce chantier examinera leur rôle, leurs missions et périmètre et veillera à leur intégration à la démarche de réforme de l'État.

L'ABES ne se reconnaît pas dans les critiques adressées aux agences : l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) a souligné l'équilibre de sa gouvernance, entre le pilotage stratégique du ministère et le portage « de la réalité et des besoins du réseau des professionnels et des bibliothèques » ; les rémunérations sont celles en vigueur dans les bibliothèques universitaires ; elle ne déroge pas aux règles de gestion de l'administration. L'ABES se réjouit du chantier ouvert par la ministre et tout citoyen ne peut que se féliciter d'une démarche substituant une doctrine « d'idéologisation » des agences au régime de « l'adjonction institutionnelle » qui sévit trop souvent dans notre pays.

**RAYMOND BÉRARD**  
Directeur de l'ABES

## Le constat d'une « agencification » de l'action publique amène légitimement à se poser la question d'une doctrine : les agences, est-ce l'État autrement ou bien un démembrement de l'État ?

ont repris en boucle ces accusations. Voilà qui en dit long sur les dérives d'une presse qui ne prend pas la peine, à quelques rares exceptions près, de vérifier ses sources et se copie sans vergogne. L'essentiel est de taper sur des cibles faciles : les fonctionnaires, les experts, des agences aux intitulés qui ne sont « mystérieux » que pour ceux qui ne prennent pas la peine de se documenter. Cette polémique a occulté ce qui l'avait déclenchée : le rapport de l'IGF et surtout la publication quasi simultanée d'un autre rapport, celui du Conseil d'État sur *Les agences : une nouvelle gestion publique*, qui a malheureusement été éclipsé par celui de l'IGF. C'est dommage car il se penche sur les véritables enjeux.

trine : les agences, est-ce l'État autrement ou bien un démembrement de l'État ? Là où l'IGF voyait souvent des déviations dans leur mode de gestion, le Conseil d'État réhabilite leur rôle : elles sont plus efficaces, plus souples dans l'opérationnel que les administrations traditionnelles.

On ne saurait nier certaines dérives : quelques rémunérations excessives sont citées, de même que la faiblesse de certains conseils d'administration ou les « tutelles inversées » quand les agences sont devenues trop puissantes et dictent la stratégie à leur tutelle. Il en est de même du problème des agences concurrentes voire redondantes. Les excès restent toutefois exceptionnels et ne sauraient justifier l'oppo-

(Dossier)

# Patrimoine et politique documentaire dans l'enseignement supérieur et la recherche

Si le patrimoine restait absent des priorités du rapport Miquel (1988), l'enquête Charon-Bléchet sur les fonds anciens (1975), puis le rapport Desgraves (1982) n'avaient pas ignoré les bibliothèques universitaires et les grands établissements. Où en sommes-nous aujourd'hui ?

L'année 1988 fut celle du premier programme national pour le patrimoine écrit dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR), qui prenait la forme d'un appel à candidatures auquel répondirent régulièrement une quarantaine d'établissements, et pas seulement ceux dont la dimension patrimoniale était clairement identifiée (interuniversitaires, BNU, Mazarine...)<sup>[1]</sup>. Dans le même temps, un rapport était demandé à l'Inspection générale des bibliothèques sur *Les actions en faveur du patrimoine* dans les bibliothèques universitaires, remis en mars 1991 par Denis Pallier et Yves Laissus et resté à notre connaissance inédit. L'extension des contrats quadriennaux conduisit ensuite les établissements à inscrire dans leur projet un volet patrimonial, soutenu par des crédits contractuels qui lui donnaient plus de visibilité (campagnes de reproduction, de restauration, premiers projets de numérisation). L'enquête de 2008 sur *le patrimoine des établissements d'enseignement supérieur et de recherche* est justement liée à l'augmentation de ces demandes. Parmi les données alors révélées, le poids des documents graphiques (dont plus de 2,5 M de photographies), la médiocrité de leur signalement (< 20 %), la persistance d'importants besoins de catalogage, l'imprécision du périmètre patrimonial de l'imprimé (avant 1811 ? 1914 ? dépôt légal ?). L'enquête est restée inédite, mais la pertinence de sa publication n'est pas évidente : elle évaluait à 50 500 les manuscrits et à 40 000 les documents archivistiques, or les statistiques de Calames font état, 5 ans plus tard, de 111 400 cotes déjà signalées.

## LE RÔLE DE L'ABES

L'ABES a joué un rôle croissant dans la reconnaissance des spécificités du signalement patrimonial et dans son décloisonnement. La mobilité même des marqueurs du patrimoine et son émargement aux missions fondamentales de l'agence (signaler les ressources de l'ESR, développer l'accessibilité aux contenus numériques) expliquent qu'il n'ait pas été exclu de ses chantiers. Dès 2001, un groupe « livre ancien » accompagnait le déploiement du Sudoc ; il a servi

une harmonisation des pratiques, contribué à la révision de l'ISBDA (2006), préparé la normalisation du traitement des monographies antérieures à 1830 (AFNOR/CG46) et le travail des spécialistes qui ont intégré le groupe technique sur l'adoption de RDA. Les réflexions aujourd'hui liées au périmètre et aux services associés de Calames (extension aux archives de l'ESR, aux fonds iconographiques, intégration de contenus numérisés) sont un signe de sa vitalité : il a accéléré l'acculturation à la DTD EAD, donné une visibilité inédite au patrimoine manuscrit français à travers le portail du Consortium of European Research Libraries (CERL) et agrégé des ressources spécialisées produites par le réseau (*Liber floridus*, base des reliures de la Bibliothèque Sainte-Geneviève). Le patrimoine en est venu à constituer un chapitre spécifique du projet d'établissement 2012-2015 de l'ABES<sup>[2]</sup>. Aussi resterons-nous sceptique devant une volonté de resserrer les périmètres des catalogues nationaux qui paraît ignorer la légitimité de l'ESR dans ce domaine<sup>[3]</sup>.

Signe, enfin, d'un souci de visibilité, de nouveaux indicateurs sont apparus dans l'enquête statistique générale auprès des BU (ESGBU), en 2012, pour mesurer l'usage des corpus numérisés par les établissements ou déterminer la part patrimoniale dans l'évaluation des fonds imprimés.

## LE PATRIMOINE DANS L'ESR : UNE APPROCHE SPÉCIFIQUE ?

S'il ne faut pas accorder trop d'importance aux périmètres institutionnels, si la recherche est indifférente à la cartographie institutionnelle de ses sources, il y a sans doute une *approche* particulière des enjeux patrimoniaux dans l'ESR, que nous ne voudrions pas caricaturer en relevant un intérêt secondaire pour la médiation culturelle et la prise en compte du patrimoine comme socle rétrospectif d'une offre documentaire spécialisée. L'importance de cette notion de spécialité, confirmée par l'enquête de 2008, justifie une rationalisation thématique des projets de signalement/conservation/valorisation et l'anticipation des besoins des communautés scientifiques. À cet égard, l'indifférence

[1] D. Pallier, « Les fonds anciens des bibliothèques des enseignements supérieurs : premiers résultats d'un programme "patrimoine imprimé" », *Mélanges de la bibliothèque de la Sorbonne*, 1991, n° 11, p. 17-32 ; C. Pavlidès, « Valoriser le patrimoine des bibliothèques de l'enseignement supérieur », *BBF*, 1994, n° 1, p. 18-23.

[2] Y. Sordet, « Le signalement du patrimoine de l'enseignement supérieur : une réflexion renouvelée », *Arabesques*, n° 65, 2012, p. 14-17.

[3] « [Il est] nécessaire de définir clairement les périmètres de chacun des partenaires. C'est, de toute évidence, sa dimension patrimoniale [...] qui donne son identité principale au CCFR et la BNF a tout intérêt à s'en tenir à cette ligne ; dans une logique parallèle, le signalement de la documentation et de la production universitaires, apanage ou presque du Sudoc, doit continuer de rester au cœur des préoccupations de l'ABES », C. Girard, B. Lecoq, *L'avenir des catalogues collectifs nationaux*, juillet 2011, 3.3.



à indexer les fonds de l'ESR dans le Répertoire national des bibliothèques et des centres de documentation (RNBCD) ne s'explique pas<sup>4</sup>. La constitution de l'offre numérique suit pour l'essentiel cet impératif de spécialité et de cohérence avec la politique documentaire – sources de l'histoire de l'art à l'INHA, *Alsatica* et presse protestante à la BNU – particulièrement dans le cadre de la numérisation concertée avec la BNF.

Une autre caractéristique consiste à articuler *signalement* et *recherche*, la perspective de *valorisation* étant définie de manière seconde. Nous y retrouvons le premier objectif de BSN 5 : favoriser la numérisation à valeur ajoutée (indexation, interopérabilité, diffusion numérique accompagnée d'édition de contenu).

### DES COOPÉRATIONS À RENFORCER

La dynamique de réseau ne s'exerce cependant pas dans tous les domaines de l'expertise patrimoniale. Elle est certes performante en matière de signalement et s'étend aujourd'hui aux documents spéciaux (archives, iconographie, objets, incunables). Mais un *continuum* métadonnées/numérisations/contenus enrichis apparaît comme une nécessité : imbriquer description et accès, lier *discovery* et *delivery*<sup>5</sup>, déterminent moins la disparition du catalogue que son évolution. Si le lancement de Calames Plus constitue un premier pas dans cette direction, la position de l'ABES reste prudente en matière de numérisation, contrairement aux institutions étrangères aux missions comparables

(cf. le rapport TICER de mars 2011). Et de fait la diffusion numérique du patrimoine est souvent construite de manière éclatée, dans les limites d'un établissement (ou d'un PRES), même si le moissonnage par Gallica et Europeana constitue bien une finalité.

Dans le domaine de l'enrichissement des collections, la coopération est inexistante, si l'on excepte les efforts de coordination déployés par le Service du Livre et de la Lecture, la BNF et la Mission de l'Information scientifique et technique et du Réseau documentaire à la veille d'interventions en vente publique. En matière de conservation, elle est tout aussi ténue (sauf à retenir les plans de conservation partagée des ressources continues) ; le patrimoine de l'ESR ne relève pas des compétences du Comité technique de restauration (CTR), ne dispose pas d'outil d'orientation qui lui soit comparable et se trouve faiblement représenté en son sein (1 expert sur 12). L'ESR dispose pourtant des ateliers de restauration les plus importants après ceux de la BNF (BNU, Mazarine, Sorbonne) et de techniciens d'art intervenant dans différents contextes (restauration, conservation préventive, reconditionnement, montage d'expositions). Un dispositif de mutualisation permettrait de développer des spécialités qu'il est déraisonnable de maintenir dans un seul établissement (expertise bois, supports photographiques, etc.), d'assurer une formation continue et de mieux diffuser dans le réseau les préconisations en matière de matériaux et de risques.

➤ Rédaction collective du *Credo*, dans : *La Somme le Roi*, manuscrit sur parchemin, France, 1295. Bibliothèque Mazarine, ms. 870, f. 5

[4] B. Racine notait que sur 1 700 fonds décrits, seulement 129 relevaient de l'ESR (*Schéma numérique des bibliothèques*, 2009, p. 18). Le chiffre, aujourd'hui « monté » à 133, reste inférieur à celui des corpus numérisés/ables affichés dans Numes.

[5] Pour reprendre la formule de S. Kortekaas (Utrecht University) au dernier congrès LIBER, « *Thinking the unthinkable : a Library without a catalogue* », juin 2012.

Sur le terrain de la valorisation, des initiatives régulières mettent en avant la complémentarité des fonds, en croisant des expertises spécialisées. Les plus riches de ces programmes combinent cinq actions : traitement de fonds, numérisation de corpus, éditions de sources, exposition, colloque. C'est le cas pour l'essentiel du programme Medic@ (histoire de la médecine), mis en œuvre par la BIU Santé. On citera également l'exposition *Orages de papier* en 2010 (BDIC et BNU), accompagnée de campagnes sélectives de numérisation. Plus récemment, une enquête sur les échanges typographiques entre l'Europe et l'Orient, conduite par Mazarine et BULAC à l'occasion du 5<sup>e</sup> centenaire du livre arménien, a donné lieu à colloque, exposition, campagne de catalogage et projet de numérisation<sup>6</sup>.

### L'EXTENSION DU CERCLE DES INTERLOCUTEURS

Les premiers interlocuteurs des bibliothèques de l'ESR sur le terrain du patrimoine sont naturellement les chercheurs. Avec le CNRS, sous la même tutelle depuis 1993, des coopérations ont été formalisées à l'échelon national, en particulier avec l'Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT) pour la reproduction des manuscrits médiévaux. Le développement récent des Humanités numériques multiplie les opportunités de partenariat, où les bibliothèques sont davantage sollicitées pour la mise à disposition de sources et l'expertise sur les métadonnées que les chercheurs maîtrisent moins que les outils d'édition de contenu. Plus précisément, à défaut d'un dispositif comparable aux appels à projet du ministère de la Culture, les acteurs du patrimoine de l'ESR participent aujourd'hui à des programmes directement adossés à des laboratoires ou équipes de recherche, dans un environnement numérique national balisé par les investissements d'avenir et par les très grandes infrastructures de recherche (TGIR) pour les sciences humaines et sociales, définies par la « feuille de route » de 2008. Sans exhaustivité et avec la prudence que le calendrier impose, citons le consortium Cahier (Corpus d'auteurs pour les humanités : informatisation, édition, recherche) qui fédère depuis 2011 autour d'objectifs techniques comparables des corpus très divers, du projet *Ichtya* consacré aux traités latins d'ichtyologie au programme *Tedomont* qui développe des outils d'analyse génétique de l'œuvre de Montesquieu. Dans le cadre du labex Patrima (UVSQ), citons le projet consacré à l'astronome Hevelius (1611-1687), dont les sources, principalement conservées à l'Observatoire de Paris, font l'objet d'une édition numérique dans un contexte pluridisciplinaire (linguistique, physique, histoire de l'astronomie). L'équipex *Biblissima* (*Bibliotheca bibliothecarum novissima*) ambitionne de constituer un corpus couvrant l'histoire de la



← *Vogesenwacht*, n° 23, 10 novembre 1917. Ce journal de tranchée, conservé à la BNU, fait partie d'un corpus de 11 journaux du front d'unités allemandes ayant stationné dans les Vosges, numérisés avec le soutien de la BNF. Ce corpus alimente une base de données mise en place à l'occasion de l'exposition *Orages de papier*, 14-18 ([www.bnu.fr/collections/la-bibliotheque-numerique/les-journaux-de-tranchee](http://www.bnu.fr/collections/la-bibliotheque-numerique/les-journaux-de-tranchee))

circulation manuscrite en Occident (en latin, hébreu, français, grec, arabe...) et s'intéresse en particulier aux catalogues des bibliothèques médiévales et modernes.

Mais avec d'autres interlocuteurs potentiels les relations sont balbutiantes : le marché du livre ancien et du manuscrit (le Syndicat de la librairie ancienne et moderne est la seule instance qui délivre en France un prix de bibliographie) ; les archives (nous disposons aujourd'hui avec l'EAD d'un langage documentaire commun) ; le monde des musées. La FRBRisation, plus précisément l'attention portée à l'entité « item » (l'objet, l'exemplaire), rend possible une communauté d'appréhension des patrimoines documentaire et muséal. Aussi, les bibliothèques ne peuvent elles ignorer les modèles de description développés en contexte muséographique, parce qu'elles conservent parfois œuvres et objets (numismatique, tableaux, instruments scientifiques)<sup>7</sup>, mais surtout pour l'intérêt que représentent les perspectives d'une interrogation globale et structurée du patrimoine. La contextualisation conjointe, dans des corpus, de textes, de représentations, d'œuvres d'art et d'artefacts, leur disponibilité numérique à travers des réservoirs pérennes et moissonnables, leur intelligence au moyen de métadonnées fines et normalisées représentent les voies séduisantes d'une approche pluridisciplinaire du patrimoine<sup>8</sup>.

YANN SORDET

Directeur de la Bibliothèque Mazarine  
yann.sordet@bibliotheque-mazarine.fr

[6] *Le livre arménien de la Renaissance aux Lumières : une culture en diaspora*, 2012.

[7] Citons la norme SPECTRUM (Standard ProcEdures for CollecTions Recording Used in Museums), qui a fait l'objet d'une DTD, ou les Visual Resources Association (VRA) Core Categories, inspirées du schéma Dublin Core.

[8] Cf. par exemple le programme de recherche *Utpictura18* (Université Aix-Marseille), qui analyse les relations entre textes, œuvres iconographiques ou plastiques et « dispositifs » de représentation, du Moyen Âge au XVIII<sup>e</sup> s.

# Quelle politique nationale de numérisation ?

**La numérisation du patrimoine documentaire et scientifique est un enjeu important pour le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), qui s'inscrit dans une stratégie globale de développement des ressources numériques au service de la réussite pédagogique et de l'excellence de la recherche.**

Les objectifs de la numérisation sont multiples : préservation des collections physiques ; facilité d'accès aux contenus ; support aux programmes d'enseignement et de recherche ; visibilité et diffusion des résultats de la recherche ; prestige et notoriété des établissements.

Si l'on dresse aujourd'hui à grands traits un état des lieux de la numérisation des collections de l'ESR, le constat est celui d'un paysage foisonnant, caractérisé par la multiplicité des projets, des acteurs et des sources de financements (financements locaux, nationaux – directs ou *via* les contrats ; investissements d'avenir ; projets ANR ; projets européens ; pôles associés ou programmes concertés avec la BNF, etc.). Un certain nombre de réalisations significatives ont vu le jour (que ce soient des programmes nationaux structurants comme Persée et Numdam ou des bibliothèques numériques institutionnelles ou thématiques comme Medic@, la Jubilothèque, le CNUM, les bibliothèques numériques de la BNU, de l'INHA, de la BDIC, Manioc, Tolosana, Polib, etc.), ainsi que de nombreux corpus de granularité plus fine, souvent liés à des projets de recherche.

Dans ce paysage centrifuge, accentué par l'autonomie renforcée des universités, et dans un contexte budgétaire contraint, la politique du MESR en matière de numérisation s'inscrit dans la continuité des objectifs du schéma directeur élaboré en 2008 :

- favoriser l'accès à des fonds et à des corpus documentaires principalement destinés à des activités de recherche, structurés sur des standards ouverts et associés à des outils d'exploitation des contenus ;

- développer la visibilité de ces corpus en organisant l'interopérabilité avec les autres dispositifs d'accès aux contenus numériques (notamment Gallica).

Elle se structure autour de quatre orientations principales : coordonner, recenser, soutenir, coopérer.

## COORDONNER

Pour favoriser la cohérence des projets au niveau national, limiter les redondances, encourager les convergences et les partenariats et optimiser la dépense publique, le MESR a mis en place une instance de réflexion, de concertation et d'action, spécifiquement dédiée à la numérisation au sein de la Bibliothèque scientifique numérique – le segment BSN 5 – qui réunit les principaux acteurs concernés de l'IST (universités, organismes, opérateurs nationaux) ainsi que des représentants du ministère de la Culture et de la BNF. C'est désormais le cadre principal d'élaboration des recommandations nationales en matière de numérisation.

## RECENSER

La mise en œuvre d'une politique de numérisation implique de disposer d'un état des lieux complet et actualisé des réalisations et des projets. C'est dans cette perspective que le ministère a lancé en 2008 une cartographie nationale des corpus numérisés de l'ESR, en s'appuyant sur des outils comme l'enquête patrimoine et surtout Numes, inventaire en ligne des projets de numérisation. Si l'adéquation de Numes aux problématiques actuelles de recensement et de signalement est aujourd'hui questionnée (notamment en termes de périmètre et de

granularité), la visibilité des collections numérisées reste une préoccupation d'actualité pour le MESR qui sera instruite dans le cadre des travaux de BSN.

## SOUTENIR

Le MESR apporte plusieurs formes de soutien aux opérations de numérisation : soutien financier direct des programmes nationaux Persée et Numdam ; financement d'appels à projets à partir de 2013 dans le cadre de BSN 5 ; labellisation, technique et scientifique, de projets existants à partir de 2013 ; soutien financier pour un archivage pérenne au CINES des corpus labellisés par BSN (premier appel à projets lancé à l'automne 2012).

## COOPÉRER

Dans la continuité des recommandations du schéma numérique des bibliothèques, l'une des orientations fortes du MESR en matière de numérisation et de patrimoine est de renforcer la concertation avec le ministère de la Culture – dans le cadre notamment de la commission Bibliothèques numériques – et de favoriser la coopération et les partenariats avec la BNF (convergence technique en matière de normes et de standards ; programmes de numérisation concertée ; autorisations croisées d'exploiter les données numérisées de Gallica ou de l'ESR ; partenariat BNU/BNF, etc.).

D'autres pistes de réflexion sont ouvertes pour l'avenir : opportunité de lancer d'autres programmes nationaux (thèses, *unica* de l'ESR, champs scientifiques prioritaires) ; opportunité de soutenir une position nationale en matière de statut juridique des données numérisées, etc. Elles feront l'objet de discussions et de concertation avec les acteurs concernés.

**JULIE LADANT**

Mission de l'Information scientifique et technique et du Réseau documentaire  
julie.ladant@education.gouv.fr

## ● ● ● BSN 5 : NUMÉRISATION DU PATRIMOINE SCIENTIFIQUE NATIONAL

Le segment 5 de la Bibliothèque scientifique numérique, intitulé « Numérisation du patrimoine scientifique national », est piloté par Gilbert Puech, directeur du programme Persée, et copiloté par l'auteur de ces lignes, au titre de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg. Outre les pilote et copilote sont membres du groupe de travail BSN 5 : l'ABES, l'INIST, l'INRA, le ministère de la Culture, la Bibliothèque nationale de France, le Réseau national des bibliothèques de mathématiques, la Fondation de la Maison des sciences de l'Homme, l'ADBU, Revues.org.

### **Les recommandations validées par BSN, dans le cadre du document stratégique 2012-2015 (mars 2012), au titre de BSN 5 sont au nombre de 3.**

- 1) Établir des critères de priorisation des financements pour la numérisation de documents scientifiques qui seront archivés, sur un mode pérenne, au CINES ;
- 2) Labelliser et mettre à disposition une gamme d'outils permettant l'interopérabilité des corpus numérisés ;
- 3) Signer une convention de partenariat avec la BNF (convergence de normes, autorisation croisée d'exploiter les données numérisées, thématiques patrimoniales communes).

### **Fondées sur ces recommandations générales, dix actions clés ont été définies pour l'année 2012.**

Au titre de BSN 5, l'action retenue est le lancement d'un appel à projets de numérisation financés par BSN. À ce titre sera constitué un comité « Numérisation du patrimoine scientifique », distinct du groupe de travail BSN 5, associant notamment des représentants des communautés scientifiques ainsi que des responsables de collections documentaires.

### **Les missions de ce comité seront les suivantes :**

- établir une liste de critères d'évaluation des projets soumis dans le cadre de l'appel. Notamment,

deux types de documents seraient pris en compte : les revues, monographies, thèses et tous documents scientifiques édités (auxquels s'ajoute la littérature grise) ; les sources primaires pour la recherche en appui de projets scientifiques validés ;

- évaluer et accompagner les projets proposés au financement ;
- assurer un rôle de conseil et d'expertise ;
- attribuer des labels aux contenus numérisés par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- assurer la cohérence de l'action « Numérisation » avec les autres actions de la BSN et des autres très grandes infrastructures de recherche (TGIR). Outre cette action rattachée spécifiquement à BSN 5, deux autres actions clé en particulier auront un impact direct sur les orientations et activités de BSN 5, à savoir :
  - préparer un accord cadre avec le MCC, le SNE et l'AEDRES pour définir un équilibre plus durable entre propriété intellectuelle et circulation scientifique (législation sur la propriété intellectuelle, discussion sur les prix, numérisation des œuvres orphelines, édition publique/privée, co-édition, échange de documents numériques entre établissements...);
  - mettre en place un label BSN validant l'intérêt scientifique et la qualité technique d'un corpus numérique pour obtenir un droit à l'archivage pérenne et à la diffusion (pris en charge par l'État).

Comme l'a évoqué Julie Ladant (cf. *supra*), BSN 5 pourra constituer une pierre angulaire de la politique nationale en matière de coordination, de soutien et de coopération de la numérisation des collections des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. La portée de son action dépendra du périmètre, du mode de fonctionnement et des moyens affectés à BSN : on ne peut ici que souscrire à l'exclamation de Raymond Bérard en avant-propos au précédent numéro d'*Arabesques* : « BSN, vite ».

FRÉDÉRIC BLIN

Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg  
frederic.blin@bnu.fr

# Les 12 ans de Medic@

Pour résumer en quelques mots 12 ans d'activité, Medic@, bibliothèque numérique en histoire de la santé, présente 11 500 documents intégraux, 3 millions de pages, 67 000 notices provenant d'autres bibliothèques numériques. Elle est couplée à une banque de 130 000 images.

Medic@ est complémentaire des autres produits élaborés à la BIU Santé pour l'histoire de la santé (numérisation à la demande, base bio-bibliographique, expositions virtuelles, renseignements à distance...). Elle est alimentée par une chaîne de production complète, de la sélection à l'archivage pérenne, bien rodée et régulière (300 000 à 400 000 pages par an). Elle a, surtout, trouvé sa place auprès d'un lectorat international de chercheurs et d'amateurs, qui l'apprécient et la fréquentent régulièrement et abondamment.

Ces 12 années, on le sait, ont été marquées par des bouleversements immenses du paysage de l'accès à la documentation patrimoniale. Nous avons pris de plein fouet, comme tout le monde, la « googlisation » de la production imprimée et ses contrecoups (numérisation de masse à la Bibliothèque nationale de France et au sein du groupement Medical Heritage Library sur Internet Archive, principalement pour ce qui nous concerne). Cela nous a conduit à infléchir la politique documentaire de Medic@, mais non pas à la bouleverser.

## COHÉRENCE ET SPÉCIFICITÉS

Depuis ses débuts, Medic@ mène une politique non pas de masse, mais de niches. Il s'agit de repérer des besoins spécialisés et d'y répondre, au mieux de nos moyens, sous la forme de séries ou de dossiers cohérents.

Deux exemples :

- le corpus des médecins de l'Antiquité fournit aux philologues et historiens non pas toutes les éditions existantes, mais celles précisément qui leur sont utiles, en coopération étroite avec eux ;
- les dictionnaires de médecine et de matière médicale (du XVIII<sup>e</sup> au début du XX<sup>e</sup> siècle), ressources indispensables et permanentes dans notre domaine, peuvent être interrogés grâce à un outil spécifique.

Quelle que soit l'ampleur des numérisations faites ailleurs, et qui les doublonnent dans une proportion notable, ces deux séries restent solides, parce qu'elles rassemblent en un seul point d'Internet, sous une forme qui semble satisfaire

les usagers, des ressources qui leur sont essentielles. Nous faisons dans la dentelle et cela n'est pas périmé par la numérisation de masse.

Nous suivons d'autres pistes pour résister à la concurrence de la grande masse :

- numériser des séries qui ne sont pas du domaine public, en concluant des conventions avec les ayants droit (ex. : *Bulletin de la Société de pathologie exotique*, avec la SPE ; *Médecine tropicale*, en cours de numérisation, avec le Service de santé des armées) ;

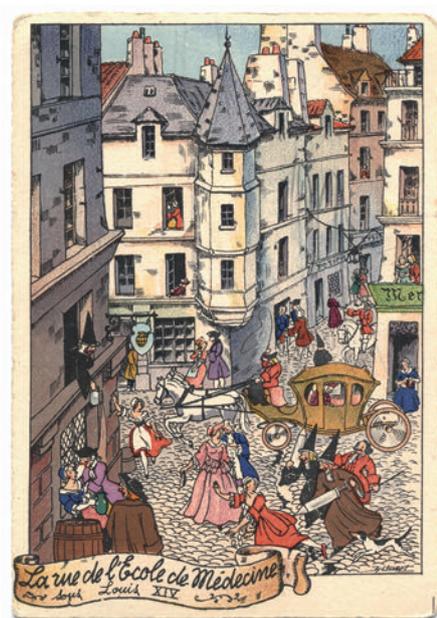


↑ Carte d'entrée pour le Bal de l'Internat, 1903. Extrait de *Album de l'Internat*, offert par la Société générale des eaux minérales de Vittel. Coll. du Musée de l'AP-HP

- numériser des ensembles rares ou uniques (collection des Titres et travaux scientifiques, thèses et synthèses de l'École de pharmacie de Paris : deux ensembles en cours de traitement) ;
- exploiter plus finement les données déjà numérisées, notamment pour en extraire l'information biographique, une demande constante de notre lectorat ;
- diversifier les services associés à la numérisation. Par exemple, pour le projet Philomed, soutenu par l'Agence nationale de la recherche (*L'anthropologie médicale, de l'Âge classique aux Lumières*), nous avons numérisé le corpus d'étude et développé une interface permettant à ces chercheurs d'ajouter une analyse à chaque ouvrage. On notera que nous ne développons pas de fonctions collaboratives, qui ne correspondent à aucun besoin repéré pour l'instant.

**LIMITES TECHNIQUES DU SIGNALLEMENT**

D'une manière plus globale, Medic@ a sans doute atteint un volume critique qui justifie que les chercheurs l'utilisent. Le signalement de documents mis en ligne par d'autres bibliothèques numériques y contribue. Il enrichit les dossiers de Medic@ et montre une part de la masse disponible dans nos domaines. Nous nous heurtons cependant, sur ce point, à des limitations techniques qui rendent très incomplet ce signalement. Nous récupérons les notices par OAI-PMH. Ce protocole permet de récupérer des sous-ensembles, ou « sets », définis par leurs producteurs (par exemple, l'ensemble « Médecine » dans Gallica.) Mais comment faire si le producteur n'a pas défini de sous-ensemble thématique qui nous convienne ? Dans une petite biblio-



➔ La rue de l'École de médecine sous Louis XIV, Paris, M. Barré & J. Dayez éd., [s.d.], Bibliothèque interuniversitaire de Santé (Paris)

thèque numérique, nous pouvons faire un tri à l'unité. Mais nous ne savons pas, par exemple, extraire tout ce qui intéresse l'histoire de la santé dans Internet Archive. Quant à Google Books, il n'est pas interrogeable via OAI-PMH et a fortiori n'est pas subdivisé thématiquement. L'incomplétude de ce signalement complique les projets. À quoi bon faire dans Medic@ un dossier sur Prospero Alpino, dont l'œuvre est très largement numérisée ailleurs, sans que nous sachions y renvoyer ? Nous ne pouvons éventuellement que combler des lacunes, sans réussir à rendre cette offre bien lisible. Doubler ou ne pas doubler, c'est une question que nous ne cesserons de nous poser. Tout en évitant les doublons non indispensables, nous n'en faisons pas un tabou si la cohérence de notre collection le réclame.

**JEAN-FRANÇOIS VINCENT**  
Responsable du service d'histoire de la santé, BIU Santé  
jean-francois.vincent@biusante.parisdescartes.fr

➔ Saphir, *Portrait d'une femme préservant du choléra.* Bibliothèque interuniversitaire de Santé (Paris)

**POUR EN SAVOIR PLUS**

- MEDIC@**  
[www.biusante.parisdescartes.fr/histmed/medica.htm](http://www.biusante.parisdescartes.fr/histmed/medica.htm)
- BANQUE D'IMAGES ET DE PORTRAITS**  
[www.biusante.parisdescartes.fr/histmed/images.htm](http://www.biusante.parisdescartes.fr/histmed/images.htm)
- POLITIQUE DOCUMENTAIRE**  
[www.biusante.parisdescartes.fr/histmed/medica/poldoc\\_medica\\_fra\\_2012.pdf](http://www.biusante.parisdescartes.fr/histmed/medica/poldoc_medica_fra_2012.pdf)

## ● ● ● EBOOKS ON DEMAND, UN RÉSEAU EUROPÉEN POUR NUMÉRISER À LA DEMANDE

Le réseau eBooks on Demand (EOD) a été fondé en octobre 2006 à l'initiative de la Bibliothèque universitaire d'Innsbruck. D'abord implanté en Autriche et en Allemagne, le réseau s'est progressivement étendu à l'Europe centrale, puis du Nord, et rassemble aujourd'hui 31 bibliothèques, dans le cadre d'un consortium financé par le programme Culture de la Commission européenne (eTEN: Trans-European Telecommunications Networks): 5 en Allemagne, 7 en Autriche, 1 au Danemark, 2 en Estonie, 2 en Hongrie, 1 au Portugal, 4 en République tchèque, 2 en Slovaquie, 1 en Slovénie, 2 en Suède, 2 en Suisse et 2 en France (la BIU Santé a rejoint le groupement en 2009 et le SCD de Strasbourg en 2012).

### Des bibliothèques diverses

- **Par leur statut :** la plupart sont universitaires, d'autres nationales (7), quelques-unes appartiennent à des académies ou à des organismes spécialisés.
- **Par leur taille :** les collections de la Bibliothèque du Land de Bavière et celles de l'Université Humboldt avoisinent les 9 et 7 millions de documents, quand la Bibliothèque de l'Académie des Beaux-Arts de Vienne n'en propose que 200 000.

### Un objectif de dimension internationale

EOD offre aux internautes du monde entier la possibilité de commander la numérisation de documents libres de droits et d'obtenir dans un délai rapide (quelques jours) et à un coût très raisonnable (quelques dizaines d'euros) un fichier PDF océrisé, voire une reproduction imprimée du document (13 bibliothèques proposent ce service complémentaire). Les documents numérisés sont ensuite, après quelques semaines ou mois, versés dans les bibliothèques numériques des participants.

### Un réseau souple, pragmatique, efficace

Les commandes sont reçues, gérées et facturées par la plateforme d'Innsbruck (paiement en ligne sécurisé) ; la bibliothèque partenaire numérise le document demandé, l'adresse à Innsbruck qui l'océrise et le met à la disposition du client sur un serveur, pour téléchargement. Chacun fixe ses tarifs de fourniture. La gestion du réseau est collégiale, la cotisation annuelle minimale (1 000 €, vite amortis) et, depuis la création d'EOD, des



développements ont été continuellement accomplis (moteur de recherche unifié, négociations en cours avec OCLC et Europeana, impression à la demande).

### Des points d'accès multiples

Dans une telle entreprise, naturellement, l'aspect « signalement » des documents libres de droits et potentiellement numérisables est primordial. Aussi, plusieurs points d'accès sont-ils proposés :

- **dans le catalogue en ligne de chaque bibliothèque**, les notices des documents disponibles pour la numérisation sont marquées de l'icône EOD: en cliquant dessus, l'internaute est redirigé sur le module de commande ;
- **la plateforme centrale d'EOD** offre par ailleurs un moteur de recherche unifié, qui permet en une seule passe de consulter les documents offerts par les partenaires du réseau et de passer commande ;
- **enfin, plusieurs catalogues collectifs régionaux ou nationaux signalent, dans le corps des notices bibliographiques, les documents EOD.** C'était le cas, jusqu'à peu, des catalogues suivants: Libris (catalogue collectif suédois), Bavarian Library Network, GVK-GBV, Catalogue autrichien. L'ABES, à la demande de la BIU Santé et du SCD de Strasbourg, a compris tout l'intérêt de cette démarche de signalement, d'ouverture et de mise en valeur, et vient d'installer à son tour dans le Sudoc l'icône EOD pour les collections de ces deux bibliothèques.

Une autre façon de numériser, à la demande des usagers, et de rénover le PEB aussi !

**GUY COBOLET**

Directeur de la BIU de Santé  
guy.cobolet@biousante.parisdescartes.fr

### CONTACTS

Site web : <http://books2ebooks.eu>

À Innsbruck : **SILVIA GSTREIN**, chef de projet  
(silvia.gstrein@uibk.ac.at)

À Paris : **JEAN-FRANÇOIS VINCENT**  
(jean-francois.vincent@biousante.parisdescartes.fr)

À Strasbourg : **NICOLE HEYD**  
(nheyd@unistra.fr)

# La numérisation concertée en sciences juridiques : tout un programme !

S'appuyant sur un partenariat ancien et solide entre les deux établissements, le programme de numérisation concertée lancé conjointement par la Bibliothèque nationale de France (BNF) et la Bibliothèque interuniversitaire Cujas vise d'abord à créer un réseau documentaire thématique, rassemblant des institutions de tout statut et de toute taille qui mènent des projets en matière de numérisation du patrimoine juridique. Le pilotage est confié à un comité directeur qui réunit les deux établissements pilotes et leurs tutelles, assisté par un conseil scientifique et technique, présidé par Isabelle de Lamberterie, directrice de recherches émérite au CNRS, et composé à parité de représentants des chercheurs, des bibliothèques et des professionnels du droit.

## 12 PROJETS RETENUS À CE JOUR

Après une phase de prospection menée par Lionel Maurel, conservateur à la BNF, qui a abouti à une cartographie des gisements documentaires en droit et des bibliothèques numériques existantes, le programme a pris la forme de deux appels à initiatives pour la numérisation de corpus imprimés, articulés autour des quatre sources traditionnelles du droit : sources législatives et

réglementaires, jurisprudence, doctrine, sources du droit local. Les établissements qui le souhaitent – bibliothèques, centres de documentation, équipes de recherche... – soumettent un dossier confié à l'examen de deux rapporteurs, membres du conseil scientifique et technique. Les projets retenus reçoivent de la BNF une subvention qui peut atteindre jusqu'à 70 % du coût, hors achat de matériel. Les soumissionnaires s'engagent à prendre en compte la question de l'archivage pérenne, à mettre en ligne les données dans un délai de 18 mois et à ouvrir dans les mêmes délais un serveur OAI-PMH. À terme, les données seront moissonnées par la BNF, faisant de Gallica un guichet unique d'accès à toutes les bibliothèques numériques dans le domaine du droit.

Un premier appel à initiatives a été lancé en 2010 et a permis la sélection de neuf projets. Les corpus retenus portent soit sur du droit local (coutumes, jurisprudence des parlements d'Ancien Régime), soit sur des types de documents particuliers (*factums*), soit sur des périodiques (journaux officiels des anciennes colonies françaises, périodiques spécialisés). Le second appel à initiatives, en 2012, a permis de soutenir trois nouveaux projets, tous sont orientés vers la numérisation de sources du droit local.

## ASSISTANCE ET PRIORITÉS

Ces faits appellent quelques commentaires : si les exigences posées par le règlement de l'appel à initiatives (catalogage préalable, mise en place d'un moissonnage et d'un archivage) peuvent apparaître comme des conditions minimales pour la pérennité et la visibilité des projets, elles présentent déjà, pour beaucoup d'établissements, des difficultés difficiles à surmonter. C'est pourquoi la BNF met à la disposition des partenaires retenus toute une gamme de solutions, qui va de l'assistance technique à la numérisation sur ses propres chaînes de traitement dans certains cas.

Le conseil scientifique et technique accorde une importance particulière, dans l'évalua-

tion des projets, à la cohérence des corpus. À cet égard, la coopération de chercheurs spécialistes de la discipline à l'établissement des listes de documents à numériser est apparue comme un facteur très favorable, et peut-être même incontournable, à la recevabilité des projets. Les programmes présentés en réseau par plusieurs établissements sont examinés avec un intérêt tout particulier : ils favorisent l'indispensable complémentarité entre les collections détenues par différents établissements. À une liste de documents hétérogènes, simple reflet des fonds patrimoniaux de tel ou tel établissement, sera préférée une liste plus restreinte, centrée sur une thématique précise, présentée dans le cadre d'un partenariat et sélectionnée avec le concours d'une équipe de recherche.

## DE NOUVELLES ORIENTATIONS

Fort des enseignements des deux premiers appels à initiatives, le comité directeur réfléchit à de nouvelles orientations possibles. Des appels à collections sur des corpus ciblés visant à compléter l'offre existant dans Gallica apparaissent comme une piste de travail prometteuse. Une extension du programme aux fonds d'archives et de manuscrits est à l'étude.

À l'issue des programmes de numérisation en cours de réalisation, ce sont quelque 700 000 pages qui viendront enrichir l'offre de documents juridiques dans Gallica. Engagée de manière très ouverte, en faisant appel aux propositions spontanées des établissements intéressés, l'initiative de numérisation concertée a évolué, de manière pour ainsi dire naturelle, vers un programme qui privilégie le travail en réseau, la coopération avec les spécialistes du domaine et la recherche volontariste de complémentarités avec l'existant dans Gallica. C'est, en soi, un bel enseignement.

NOËLLE BALLEY

Chef du département des monographies  
à la Bibliothèque Cujas  
noelle.balley@univ-paris1.fr



➔ Marque de l'éditeur Fayerabend, sur un commentaire du *Code Justinien* (Francfort, 1571). L'illustration représente la Renommée, qui, d'après la devise, suppose d'avoir les yeux toujours ouverts et l'esprit pénétrant. Coll. Bibliothèque Cujas

# ● ● ● L'INFORMATISATION DES CATALOGUES RÉGIONAUX DES INCUNABLES

Les *Catalogues Régionaux des Incunables* (CRI), publiés depuis 1979 et coordonnés à partir de 1992 par Pierre Aquilon, sous la tutelle du service du Livre et de la Lecture (SLL) du ministère de la Culture et de la Communication, comptent 16 volumes parus et 15 en préparation. Fin 2009, à la demande du SLL et en vue d'établir un catalogue en ligne, le Centre d'études supérieures de la Renaissance (CESR) a mené une étude de faisabilité sur l'informatisation des volumes imprimés, en coordination avec la Bibliothèque nationale de France et la Bibliothèque Sainte-Geneviève, pour définir un modèle de structuration des données. Plusieurs réunions de travail et une journée de concertation avec les responsables d'autres catalogues européens (ISTC, GW, BSB-ink, CERL-MEI) ont permis de tester le catalogage de notices d'incunables en EAD, TEI, MARC et EID, prototype de format conçu pour le projet.

## Choix du format et collecte des données

Le format qui s'est avéré correspondre le plus fidèlement aux notices existantes et à l'exigence d'interopérabilité avec des catalogues similaires nécessitait un mélange de MARC et de TEI : il a été exprimé sous la forme d'un schéma XML MARC-TEI. La structure globale d'une notice descriptive d'incunable sera donc en MARC, langage idéal pour la description bibliographique, tandis que l'inclusion de séquences TEI permettra de faire apparaître plus précisément que ne le permettrait MARC les descriptions longues (transcription en quasi fac-similé des éléments « canoniques » : titres, incipits, colophons...), surtout pour des éditions inconnues des grands catalogues européens, et d'incorporer les particularités d'exemplaires : marques de provenance, armoiries, description du décor, de la reliure, etc. Le contexte XML permet en outre une meilleure gestion des caractères typographiques rares (Unicode UTF-8) et du formatage (exposants, indices). La British Library a transmis au CESR l'intégralité de



➔ *De civitate Dei*, Augustinus (sanctus), Liv. 1/Chap. 1, 1467. © BM Bourges/BVH

notices de l'Incunabula Short Title Catalogue (ISTC), qui permettra de regrouper les notices des CRI relatives à une même édition : les particularités d'exemplaires seront ensuite rattachées à cette notice d'édition, favorisant une perspective nationale. La collecte des données (par océrisation pour les volumes les plus anciens) est achevée. Des tests sur une structuration sommaire et la constitution d'index de responsabilités principales, d'imprimeurs, de possesseurs ont été effectués. La procédure de rétroconversion a également été validée.

## Adaptation du logiciel

Restait à choisir le logiciel. Après des tests menés sur différents outils (Editeur XML Oxygen, PMB, Koha), le choix s'est porté sur le logiciel

libre Koha, qu'il s'agissait d'adapter pour y inclure les champs spécifiques correspondant aux particularités d'exemplaires et y ajouter les séquences en TEI. Les développements sur Koha, qui ont débuté en août 2011, ont révélé certaines difficultés, notamment le manque de documentation en ligne. Plusieurs tests d'options techniques et la présence, depuis janvier 2012, d'un ingénieur disposant d'une expertise sur l'outil ont été nécessaires pour aboutir à une version stable. Certains paramètres par défaut de Koha ont été conservés en MARC 21 afin d'assurer une meilleure gestion des autorités, mais la grille de catalogage a été modifiée de telle façon que les champs correspondent à du format UNIMARC. Contrairement à ce qui avait été prévu lors des premiers tests, l'insertion des balises TEI devra être réalisée en post-production.

En octobre 2012, l'outil paramétré et stabilisé se trouve en phase de bêta-test. L'ensemble de la procédure a été documenté.

**CHRISTINE BÉNÉVENT**

*Maître de conférences Histoire du livre et Littérature de la Renaissance, collaboratrice scientifique des BVH, responsable de l'axe CRII christine.benevent@univ-tours.fr*



Site web : [www.bvh.univ-tours.fr/incunables.asp](http://www.bvh.univ-tours.fr/incunables.asp)

*Principaux collaborateurs CRII : Pierre Aquilon, Lauranne Bertrand, Laetitia Bontemps, Sandrine Breuil, Thierry Claerr, Dominique Coq, Marie-Luce Demonet, Jorge Fins, Stéphane Loret, Florent Palluault.*

Le patrimoine de l'Observatoire de Paris couvre un large éventail de documents : imprimés, archives, collections muséales composées d'instruments, peintures, sculptures, pastels, dessins, meubles, éléments de décor, etc. S'il est aujourd'hui conservé et valorisé par la bibliothèque, c'est l'aboutissement d'une histoire complexe et non linéaire.

# Le patrimoine de l'Observatoire de Paris : chantier ou laboratoire ?

Fondée en 1785, la bibliothèque se voit aussitôt rattaché le cœur des archives de l'Observatoire, les journaux des observations conduites depuis 1671. Quand l'Observatoire passe en 1795 sous la tutelle du Bureau des longitudes, la Bibliothèque astronomique prend de l'ampleur et reçoit par décret d'importantes collections prélevées sur les « dépôts de livres appartenant à la Nation, et les doubles de la Bibliothèque nationale ». Non mentionnées, les archives sont cependant concernées : on transfère alors à l'Observatoire les très riches collections astronomiques du dépôt de la Marine, constituées par Joseph-Nicolas Delisle, tandis que les membres du Bureau des longitudes font don des manuscrits en leur possession. Le Bureau, conscient de la lourdeur de la tâche, demande bientôt de l'aide et obtient en 1801 la création d'un poste de secrétaire-bibliothécaire confié à des astronomes. François Arago sera son plus illustre titulaire. Les instruments sont moins bien traités : à la différence des archives qui contiennent des données d'usage pérenne, ils sont amenés à être modifiés au cours de leur vie scientifique et éliminés lorsqu'ils sont techniquement dépassés. De façon générale, le patrimoine scientifique et technique a été en France, au contraire des pays anglo-saxons, passablement négligé. À l'Observatoire, il connaît de ce fait bien des vicissitudes. Ainsi, le projet de musée qui naît à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle vise surtout à éloigner les importuns des instruments en activité et des astronomes.

## LES RICHES HEURES DU MUSÉE

À son arrivée à la tête de l'Observatoire, le contre-amiral Mouchez a une autre vision : créer le musée français de l'astronomie. Déplorant que l'Observatoire « n'ait gardé que des traces relativement récentes de son

passé scientifique et presque pas de l'époque de sa fondation », il obtient des crédits, collecte photographies et instruments auprès des observatoires étrangers, sollicite consulats et ambassades, descendants des astronomes illustres ou fabricants. Il envisage même d'enrichir ses collections par des prélèvements sur d'autres établissements espérant que « l'intérêt général d'une répartition plus méthodique et plus scientifique de ces richesses nationales » finira par prévaloir... Le musée incite aussi à un travail de collecte qui amènera des « trouvailles » inespérées, comme celle d'instruments du XVI<sup>e</sup> siècle oubliés dans un placard ; ou encore le rappel d'instruments prêtés dans des observatoires en province au cours des années 1830.

Les rapports annuels, inaugurés par Mouchez en 1878, égrènent fièrement au même titre que les travaux scientifiques les enrichissements du Musée astronomique. Alors que la bibliothèque peine à réaliser son catalogue, le musée prend son essor et occupe bientôt les plus belles salles du bâtiment historique construit par Claude Perrault. On y admire entre autres les étalons du système métrique, les appareils d'optique de Fresnel,

d'Arago et de Fizeau, ou les merveilleux instruments d'Erasmus Habermel. Au deuxième étage, la salle du méridien, toujours aménagée pour les visites, abrite des bustes et des instruments de grande dimension.

## LA BIBLIOTHÈQUE AU CENTRE DES COLLECTIONS

La tendance va rapidement s'inverser : la bibliothèque rend un service incontournable aux astronomes quand les pressions sur les locaux imposent de réduire l'emprise du musée. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, ce dernier finit par se volatiliser littéralement et le déplacement des collections pour les greniers ou les caves n'est pas même jugé digne d'être signalé. Pénurie de locaux oblige, ces zones délaissées, et au demeurant mal adaptées, sont attribuées à la bibliothèque au cours du siècle. Cela permettra paradoxalement de sauver des documents exceptionnels, photographies scientifiques, plans, dessins, archives, exhumés peu à peu dans les années 2000, quand d'autres, dispersés dans les services, ont été égarés.

La mission patrimoniale, sans jamais disparaître, se maintient dans les marges de la fonction documentaire avec une activité très



© Dominique Monseigney/Observatoire de Paris

Restoration du tableau noir de François Arago, 2003.



← **Portion de la Voie lactée, pastel de Étienne-Léopold Trouvelot, vers 1880.**  
© J.-M. Kollar / Observatoire de Paris

des fonds sont en attente de traitement, une version enrichie d'Alidade est en suspens depuis 2011, de même que la base de données de gestion des collections ou un projet de photothèque.

Parallèlement, une politique d'acquisition a permis des accroissements modestes et réguliers voire des enrichissements majeurs comme la *Mesure de la Terre* ou les cartes de la Lune de Claude Mellan. Les dons restent un apport important, attirés par le prestige de l'établissement et de ses collections. Face à l'impossibilité d'ouvrir le chantier des locaux, la politique de conservation s'est concentrée sur le reconditionnement des collections, ainsi que le contrôle et l'amélioration marginale des conditions climatiques. Cependant, des financements divers, notamment extérieurs, ont permis de mener à bien plus de 200 restaurations depuis 2003. Enfin la bibliothèque peine à faire émerger des projets qu'elle aurait matière à conduire comme celui d'une plateforme de signalement des fonds astronomiques français voire européens.

irrégulière d'expositions et de collecte, souvent dans l'urgence. Dans les années 80 et 90, on relève cependant d'importants versements d'archives institutionnelles et scientifiques (fonds de la Présidence, du Bureau international de l'heure, etc.) à la bibliothèque tandis que la fermeture du laboratoire d'optique, installé dans la salle de la méridienne, y ramène de nombreux instruments anciens. Au cours de la même période, la bibliothèque intègre des archives photographiques provenant de laboratoires ainsi que les collections collectées à l'Observatoire de Meudon par un groupe de chercheurs.

### UNE DÉMARCHE ACTIVE DE VALORISATION...

Une politique volontariste est mise en place en 2001 pour mettre en valeur ce patrimoine considérable, jusque-là montré lors d'événements mémoriels ponctuels comme le tricentenaire de l'Observatoire en 1967. Elle prend d'abord la forme d'expositions (*Léon Foucault: le miroir et le pendule* (2002), *François Arago et l'Observatoire* (2003), « c » à Paris en 2005).

Cette valorisation n'est pas sans impact sur les collections car elle s'accompagne d'un travail de recherche qui permet de signaler des manuscrits et des instruments oubliés et de conduire des restaurations parfois spectaculaires, comme celle du tableau noir de François Arago, abandonné et abîmé à la suite de

nombreux déplacements au sein du bâtiment. Elle aura aussi des prolongements virtuels grâce à la mise en ligne d'expositions sur le portail [www.science.gouv.fr](http://www.science.gouv.fr). Cette valorisation entraînera une augmentation de moyens encore insuffisante mais néanmoins significative : une ligne budgétaire est ouverte à compter de 2006, qui chute cependant quatre ans plus tard, tandis que l'équivalent d'un ETP est dégagé en 2010 pour les missions liées au patrimoine. Cela permettra notamment la rénovation des espaces muséaux (2010) et le lancement de chantiers inédits (récolement des instruments du site de Paris, signalement et conservation du patrimoine audiovisuel, des fonds photographiques...) à côté des activités classiques comme la réalisation d'expositions annuelles ou les prêts d'œuvre.

### ... AU SERVICE D'UNE POLITIQUE PATRIMONIALE GLOBALE

L'effort a porté également sur la mise en ligne des catalogues anciens, avec l'ouverture en 2007 de la plateforme Alidade<sup>1</sup> (basée sur Pleade) qui donne accès au noyau dur des collections d'archives et de manuscrits et à une partie des instruments et des fonds iconographiques encodés selon la DTD/EAD. Le point dur reste le signalement rétrospectif et le développement de nouveaux outils : ce travail de longue haleine tend en effet à être rejeté au second plan faute de moyens. Bien

Le patrimoine scientifique et technique met en jeu, du point de vue de la valorisation, du traitement et de la conservation, les mêmes processus que les collections muséales classiques, mais ses modes de constitution sont fort différents. Il émerge de l'activité scientifique même de l'institution et sa valeur patrimoniale n'est pas un a priori. Patrimoine en chantier, il est en cela plus proche de l'archive que de la collection muséale, la collecte et la sélection primant sur l'acquisition. À l'Observatoire, la bibliothèque est un laboratoire qui définit comme patrimonial ce qu'elle décide de conserver. C'est une responsabilité qui doit être partagée : en témoigne le projet de création d'un Conseil du patrimoine.

En dépit d'une forte centralisation due à la perception de la bibliothèque comme structure fondamentale de conservation, une partie du patrimoine se trouve encore dans les laboratoires répartis sur trois sites (Paris, Meudon et Nançay). Un des enjeux d'avenir est précisément l'identification et la mise en valeur de l'ensemble du patrimoine de l'Observatoire et, au-delà, l'exploration de champs à peine effleurés, comme les archives orales, ou nouveaux, comme le patrimoine immatériel.

**LAURENCE BOBIS**

Directrice de la Bibliothèque de l'Observatoire  
laurence.bobis@obspm.fr

[1] <http://alidade.obspm.fr/sdx/alidade>

# Textes, images, objets : typologies et usages des collections de la BDIC

**Sur ses deux sites, la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC) conserve approximativement 3 millions de documents imprimés et manuscrits (à Nanterre) et 1,5 millions d'images (aux Invalides). Deux localisations pour des collections sur supports multiples... mais complémentaires.**

Si, par facilité, on emploie parfois, pour désigner les collections du site des Invalides, le terme de « collections iconographiques » (il s'agit majoritairement d'images) ou « collections muséographiques » (le département se nomme Musée d'histoire contemporaine), il apparaît que, dans un établissement qui, dès l'origine, a mis en avant la valeur documentaire de l'ensemble de ses collections, ces appellations ne recouvrent pas strictement une réalité plus complexe, que l'entrée prochaine des images fixes et objets dans Calames vient rappeler.

## DÉNOMINATIONS : HISTOIRE DES COLLECTIONS

La BDIC a pour origine une collection privée, celle de Louise et Henri Leblanc, qui rassemble dès le début de la Première Guerre mondiale tout type d'élément permettant de documenter le conflit dans tous ses aspects : politiques, militaires, mais aussi sociaux et culturels. Après le don de la collection à l'État en juillet 1917, la nouvelle institution reçoit le nom de « Bibliothèque et Musée de la Guerre fondés avec les Collections Henri Leblanc » dans ses statuts de 1920. En 1931, afin de refléter l'accroissement des

collections au-delà de 1918-1919, un changement de nom est proposé : l'institution s'appellera « Bibliothèque de documentation internationale contemporaine et Musée de la Grande Guerre » (la partie musée changera encore de nom : « Musée des deux Guerres mondiales », puis « Musée d'histoire contemporaine » en 1987).

## TPOLOGIES ET RÉPARTITIONS : GÉOGRAPHIE DES COLLECTIONS

L'ensemble des collections est tout d'abord conservé par les Leblanc dans un grand appartement, où l'écrit et l'image sont mêlés, les espaces de lecture et de visite confondus.

En 1925, ouverts au public au Château de Vincennes, la bibliothèque et le musée occupent des étages différents, répartition que reflète aussi le catalogue de la collection Leblanc<sup>1</sup>. Les « documents bibliographiques » comprennent, outre les ouvrages et périodiques, les cartes géographiques et les affiches texte ; tandis que les « documents iconographiques » regroupent « œuvres originales » (peintures et dessins), « affiches illustrées », photographies, cartes postales, mais aussi programmes, menus, diplômes ; « divers » et « objets divers » recouvrent quant à eux les éléments en trois dimensions (armes, jouets, artisanat de tranchées, vaisselle, etc.).

Avec la séparation de la bibliothèque et du musée sur deux sites au début des années 1970, la répartition des collections se stabilise peu à peu : l'image fixe et les objets aux Invalides ; le texte (imprimé ou manuscrit) et l'image animée à Nanterre. L'actuel projet de nouvel équipement réunira bientôt de nouveau l'ensemble sur le campus de l'université Paris Ouest Nanterre La Défense.

## USAGES DOCUMENTAIRES

La répartition entre types de documents, usages et publics semble tranchée depuis l'époque des Leblanc : à la bibliothèque et aux textes sont associés la consultation et un public spécialisé ; au musée, aux images et objets sont liés la visite d'exposition, une « mission d'éducation populaire » et donc un public moins savant.

La réalité est plus nuancée : le musée accueille un public spécialisé pour la consultation des collections non exposées, tous les types de documents (presse, manuscrits, affiches, photographies, etc.)



Félix Vallotton, *Bolante (Argonne)*.  
*Les premières lignes allemandes*, 1917, huile sur toile.  
Aussi appelé *Tirs sur fils de fer allemands*, plateau de Bolante [sic], ce tableau fait partie des premières acquisitions du musée : avec deux autres tableaux, il est acheté à Vallotton lui-même en mai 1919. Coll. BDIC



➤ Section photographique des armées, Musée Leblanc, Paris : autre vue de la salle de la section ennemie, [1917]. Coll. BDIC

sont mis à contribution lors d'expositions thématiques, ainsi que dans les programmes de formations proposées aux lycéens et étudiants. Selon leur contexte de présentation, journaux, ouvrages et manuscrits deviennent des objets de musée ; images et objets sont traités comme des sources de l'histoire, et non comme l'illustration de textes écrits au préalable (usage que suppose souvent l'emploi du terme « iconographie »).

En adéquation avec cette approche de l'image et de l'objet comme source, ou plus largement comme document, et anticipant la réunion dans des espaces communs, l'entrée des collections du musée dans

Calames va faciliter la mise en évidence de fonds, la perception du contexte de production et de diffusion des images et objets. L'outil de signalement devient ainsi un des instruments de dépassement de clivages typologiques réducteurs et complète projets architecturaux, expositions et formations pour assurer une meilleure visibilité (et lisibilité) à des collections trop souvent encore confinées au rôle d'illustration.

CAROLINE FIESCHI

BDIC, responsable du Musée d'histoire contemporaine  
caroline.fieschi@bdic.fr

[1] La Grande Guerre : iconographie, bibliographie, documents divers, Paris, Émile-Paul frères, 1916-1922, 8 vol.

## ● ● ● UNE PARUTION RÉCENTE SUR LA GESTION DES FONDS PATRIMONIAUX

**Apprendre à gérer les collections patrimoniales en bibliothèque**, sous la direction de Dominique Coq, Presses de l'enssib, coll. « La Boîte à outils », octobre 2012 - 22 €

Comme le souligne Hélène Richard dans son rapport publié en septembre 2010 sur *La formation aux questions patrimoniales* (disponible en ligne sur le site de l'Inspection générale des bibliothèques), « les questions patrimoniales sont peu à peu devenues optionnelles [...] alors même que l'intérêt du public pour le patrimoine ne se démentait pas et que nombre de collections atten-

dent encore d'être traitées et signalées ». Ce sont bien les lacunes en matière de formation que cet ouvrage souhaite combler partiellement en s'adressant prioritairement aux « professionnels peu formés dans le domaine ». S'il se veut avant tout un manuel pratique, les nombreuses contributions rédigées par des spécialistes en font toutefois aussi un ouvrage de référence qui dépasse largement le cercle des néophytes en la matière. Si les contributeurs issus de la lecture publique et de la Bibliothèque nationale de France y sont majoritaires, on notera toutefois, la participation de Noëlle Balley qui décrit, dans un chapitre intitulé « Réveiller un fonds patri-

monial », les différentes phases de la constitution de ce fonds à la BIU de Cujas et les actions conduites, notamment en partenariat avec les chercheurs, pour le valoriser. Avec en bonus sur le site de l'enssib : [www.enssib.fr/presses/galeriebao26](http://www.enssib.fr/presses/galeriebao26), une galerie d'images qui illustrent différents points traités dans l'ouvrage (éléments d'identification des reliures françaises, des techniques relatives aux estampes et des procédés photographiques).

B. P.



La création de postes d'archivistes dans les universités est très récente : le premier service a été créé en 2002, soit environ 33 ans après la mise en application de la loi Faure, acte de naissance des universités telles que nous les connaissons actuellement. Où en sommes-nous aujourd'hui ?

# Les archives en université, un si long chemin...

La question d'une politique de gestion documentaire fiable et harmonisée, constituée en concertation avec l'ensemble des services et composantes et soutenue hiérarchiquement, n'a jamais été une évidence pour les présidents ou directeurs de services des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Pourtant, de nombreux textes existent pour encadrer la création d'une fonction « archives » intégrée au sein des établissements publics : d'abord le Code du patrimoine, puis la circulaire du premier ministre de 2001<sup>1</sup>, et enfin les textes d'instructions de tri et de classement des archives de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche<sup>2</sup>. En effet, les documents produits par les universités, qu'ils soient administratifs, pédagogiques ou scientifiques, sont des documents produits par un établissement public et sont à ce titre des archives publiques au sens donné par le Code du patrimoine<sup>3</sup>.

## DES CONTRAINTES LOGISTIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

Deux raisons principales ont cependant amené les établissements d'enseignement supérieur et de recherche à créer des fonctions archives.

La plus répandue, car la plus visible, c'est d'abord la raison logistique : un manque d'espace dédié à la conservation des archives ou, plus exactement, un engorgement des locaux de travail tel qu'il nécessitait l'intervention d'un professionnel. En effet, au bout d'une quarantaine d'années s'empilaient des « strates » de documents dans les armoires, les personnels nouvellement en poste n'osant pas détruire la masse de documents du prédécesseur par manque de temps pour contrôler cette destruction ou par manque d'intérêt. Parmi ces raisons logistiques pourraient également être ajoutés les déménagements de services (ayant comme cause en partie la dévolution du patrimoine aux universités), la réorganisation des organigrammes ou encore les priorités des équipes de gouvernance.

La deuxième raison, c'est l'adaptation aux exigences légales et réglementaires : en effet, le contexte d'autonomie des établissements a eu des conséquences en matière de gestion et de gouvernance, donc en

gestion de la preuve – et particulièrement de la preuve écrite – du document. Il est ainsi devenu vital, pour les universités, d'être en mesure de quantifier, qualifier, prouver et démontrer leurs performances, leurs effectifs, leurs dépenses, pour obtenir des moyens : construire un système pouvant gérer et retrouver toutes ces données est donc nécessaire.

## DES MISSIONS ADAPTÉES AU CYCLE DU DOCUMENT

Les missions de l'archiviste, professionnel intégré dans son établissement, suivent l'ensemble du cycle de vie du document.

L'archiviste répond à la question de la collecte des archives par des outils pratiques pour mieux comprendre le contexte de création du document, le circuit de l'information au sein de l'établissement et identifier le moment propice pour archiver le document. L'archiviste veille également au respect des exigences de bonne conservation des archives, à l'élimination – selon les bonnes pratiques et la réglementation – des documents devenus inutiles pour l'administration et pour l'histoire, et doit gérer des risques de pertes d'informations, de survenue de sinistres et leur prévention.

Le classement des fonds est une autre mission qui permet d'organiser les archives, parfois en reflétant exactement le mode d'administration des affaires (c'est le principe du respect de provenance), parfois en devant le reconstituer lorsque les fonds d'archives sont dispersés ou déclassés. Le classement donne lieu à la production d'instruments de recherche pour retrouver un article, un document, dans l'ensemble de la masse du fonds.

La communication et la gestion des accès sont évidentes et justifient à elles seules les étapes précédentes : cet accès se fera en fonction des différents droits du citoyen, de l'utilisateur, du service ou de l'établissement, ainsi que des directives réglementaires protégeant les individus et les affaires de l'État.

Enfin, l'archiviste a pour mission de s'assurer que le patrimoine est aussi valorisé par différents biais : communications scientifiques, expositions, numérisation et indexation collaborative...

[1] Circulaire NOR : PRMN0105139C du 02/11/2001 relative à la gestion des archives dans les services et établissements publics de l'État.

[2] Circulaire 70-215 du 28/04/1970 et circulaire DPACI/RES/2005-003.

[3] « Les archives publiques sont : les documents qui procèdent des activités de l'État, des collectivités territoriales, des établissements et entreprises [...] », article L. 211-4 du Code du patrimoine.

Aujourd'hui, de plus en plus d'universités prennent conscience de l'importance de leur patrimoine archivistique et cela conduit invariablement au recrutement puis à la pérennisation des postes de professionnels.

## LA CONSTITUTION D'UN RÉSEAU PROFESSIONNEL

Constitué en 2007, le réseau des archivistes des universités, rectorats, organismes de recherche et mouvements étudiants (Aurore) s'est consolidé avec l'adhésion de collègues d'universités et d'organismes de recherche sur des postes créés entre 2005 et 2010 et, depuis 2011, est devenu une section de l'Association des archivistes français (AAF).

Le réseau rassemble aujourd'hui plus de 110 professionnels des archives dans les universités, rectorats et organismes publics de recherche, mais également des collègues belges et suisses, dont l'avancée dans le domaine archivistique universitaire reste un exemple à suivre.

Depuis 2011, le bureau de la section Aurore de l'AAF a établi une liaison avec l'International Council on Archives (ICA) et sa section des universités, ouvrant ainsi la voie vers l'échange de pratiques au niveau international.

Ses objectifs prioritaires sont la mise en réseau des archivistes en fonction dans ces services de proximité pour échanger, élaborer des outils de travail et des réflexions collectives, les diffuser et les promouvoir<sup>4</sup>, être force de proposition dans les projets de révisions d'outils de travail nationaux, aider à la professionnalisation de la fonction « archives » dans le secteur Recherche et Éducation, favoriser le dialogue interprofessionnel avec les collègues des autres secteurs (archives municipales, départementales, régionales, nationales et d'entreprises) et avec les autres professionnels de l'information (documentalistes, bibliothécaires, bibliothéconomes, informaticiens...) et soutenir la coopération avec les chercheurs de toutes disciplines travaillant à partir des archives.

Le réseau Aurore est organisé en groupes de travail et de projets, ayant tous pour mission d'accompagner les organismes de la collecte vers la construction d'une politique d'archivage : les premières réalisations de ce réseau ont consisté à définir un rythme de rencontre bisannuel pour favoriser le partage d'expériences sur des thèmes variés comme les archives électroniques, la valorisation des documents et de la fonction « archives » ou encore la collecte et le classement.

D'autres réalisations plus concrètes ont été menées afin de définir des outils de gestion d'archives communs. Ainsi, des groupes de travail thématiques ou sectoriels, rassemblés autour de problématiques communes à un certain nombre d'établissements, sont chargés par exemple :



© O. Azzola, Université Paris-Diderot

- de définir les tableaux de gestion communs à l'ensemble des établissements, en cherchant à harmoniser les durées de conservation et à déterminer où se trouve l'information originelle (groupe de travail « tableaux de gestion ») ;
- de déterminer les démarches professionnelles à adopter pour la collecte et la valorisation des archives scientifiques et les partenariats à nouer avec les chercheurs : ce groupe organise également des journées d'études et de sensibilisation à la question du droit d'auteur et du droit patrimonial, en direction des enseignants chercheurs, et produit régulièrement des « fiches conseils » pour traiter les fonds de ces derniers (groupe de travail « archives scientifiques ») ;

↖ 3 km linéaires d'archives scientifiques à l'université Paris-Diderot.

## Le réseau Aurore est organisé en groupes de travail et de projets, ayant tous pour mission d'accompagner les organismes de la collecte vers la construction d'une politique d'archivage.

- de rassembler des indicateurs fiables sur nos services pour avoir une vision au plus juste des effectifs et moyens de nos structures (groupe de travail « enquête »).

Enfin, en 2012 s'est créé un nouveau groupe de travail qui a pour mission d'accompagner et de valoriser le processus de classement des fonds dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche français et francophones, qu'ils soient dans le réseau Aurore ou non. Une étape liminaire à ce travail consistera à recenser les fonds classés et conservés dans les organismes, avec pour objectif de créer le premier volet d'un instrument de recherche national signalant les fonds des instances et des gouvernances de ces établissements.

**CHARLOTTE MADAY**

Responsable du service des archives de l'université Paris Diderot-Paris 7, présidente de la section Aurore de l'AAF  
charlotte.maday@univ-paris-diderot.fr

[4] La gestion des archives au sein d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche, Agence de mutualisation des universités (AMUE), 2010.  
[http://w3.msh.univ-tlse2.fr/IMG/pdf/AMUE\\_Guide\\_Gestion\\_archives\\_2010.pdf](http://w3.msh.univ-tlse2.fr/IMG/pdf/AMUE_Guide_Gestion_archives_2010.pdf)

Valeur-refuge ou fer de lance ? Le concept de patrimoine, longtemps relégué à un rang subalterne dans le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, fait l'objet de faveurs et de redéfinitions qui, à l'heure des remises en question permanentes auxquelles le numérique soumet les métiers de la connaissance, ne sont pas exemptes de toute ambiguïté.

# Le patrimoine à l'ABES : une valeur à la hausse

**Outils de communication et fondement d'identité**, on en vient parfois à négliger la qualité du signalement des fonds patrimoniaux au profit d'une visibilité plus immédiate. La légitimité que l'ABES, organisme sans collection ni public (non professionnel du moins), peut se voir accorder à traiter de patrimoine repose sur une délicate équation à la fois institutionnelle (donner du sens à une échelle d'action intermédiaire sans prétendre que la mutualisation puisse être une réponse à tous les nouveaux défis) et technique (il y aurait quelque danger à faire de l'expertise en normes et en codes informatiques, détentrice supposée du langage universel de ce siècle, le pivot des circuits de traitement documentaire quels qu'ils soient).

## L'EFFET CALAMES

Du point de vue de la stratégie de l'Agence, après l'abandon du projet globalisant de portail Sudoc au profit d'actions en direction de secteurs clés (thèses, ressources électroniques, manuscrits), la naissance de Calames (2006-2008) aura été un tournant à maints égards. À cette genèse est attaché un choix, celui de développements internes et modulaires qui, pour ne pas épargner des contraintes de maintenance, ont ménagé une assez grande plasticité technique passé le temps du projet. Mais le caractère structurant de cette entreprise est allé bien au-delà de l'adhésion à un kit technique : il s'est manifesté par une prise en compte accrue des spécificités des établissements, et s'est traduit par l'approfondissement d'un modèle participatif, où l'implication du groupe d'experts et, plus généralement, les dispositions du réseau à échafauder des perspectives communes constituent une donnée primordiale dans la vie de l'application. Significativement, le patrimoine archivistique correspond désormais, avec les thèses ou les ressources électroniques, à l'un des principaux terrains d'action de l'ABES hors du seul cercle des services de documentation universitaire (services d'archives, musées, laboratoires). Si la base Calames s'accroît chaque année de dizaines de nouveaux instruments de recherche et de dizaines de milliers de nouveaux

composants publiés, en s'ouvrant notamment aux archives institutionnelles des établissements et aux « non-manuscrits » (fonds iconographiques, archives orales et audiovisuelles, objets), c'est aussi en tant que terrain d'échanges entre spécialistes que Calames s'établit progressivement comme un socle incontournable de politiques patrimoniales plus coordonnées.

## POUR UNE APPROCHE TRANSVERSALE

Mais l'inscription des ressources patrimoniales au rang des priorités du projet d'établissement 2012-2015 de l'ABES<sup>1</sup> doit aussi nous entraîner à faire abstraction d'un paradigme applicatif évidemment prégnant à l'Agence. En-dehors de Calames, le catalogue Sudoc et l'inventaire Numes ont aussi, plus indirectement, vocation à signaler ce type de ressources. La question du traitement des fonds et documents iconographiques, pour lesquels il existe

[1] Axe 5 : « Signaler les ressources des établissements ». Pour une approche détaillée des problématiques définies à l'occasion du projet d'établissement de l'ABES, nous renverrons notamment à l'article de Yann Sordet, « Le signalement du patrimoine de l'enseignement supérieur : une réflexion renouvelée », *Arabesques*, n° 65, 2012.

[2] C'était l'un des trois grands axes de discussion de « l'atelier Patrimoine », organisé avec des représentants des réseaux le 16 mai 2011.  
[www.abes.fr/Media/Fichiers/Footer/Projet-d-etablissement/Atelier-Patrimoine](http://www.abes.fr/Media/Fichiers/Footer/Projet-d-etablissement/Atelier-Patrimoine)



➤ Affiche de Hermann-Paul pour le Salon des Cent, 1895. Bibliothèque de l'INHA, collections Jacques Doucet



une demande grandissante aux marges des périmètres Calames et Sudoc<sup>2</sup>, est révélatrice : plutôt que de répondre par de nouveaux outils et formats *ad hoc*, il semble plus pertinent de répartir entre ces deux réservoirs des ressources hétérogènes par nature.

La transversalité et la hauteur de vue nécessaires ne peuvent être atteintes qu'au moyen d'échanges renforcés (avec la Mission de l'Information scientifique et technique et du Réseau documentaire et d'autres acteurs) et en tenant compte de plusieurs paramètres et problématiques générales :

- la part importante que représentent (et que représenteront vraisemblablement) les aides financières aux opérations de conversion rétrospective dans la poursuite des signalements. La mission rétroconversion constitue un levier de premier ordre pour réenvisager le traitement des gisements documentaires nationaux, sériels ou uniques<sup>3</sup> ;
- une interopérabilité encore très perfectible – Dublin Core tenant jusqu'alors le rôle d'un format de métadonnées œcuménique, en partie par défaut (eu égard aux particularismes des formats métiers, ou du fait de son association fréquente au protocole OAI), et la contagion du web de données se conjuguant encore au futur. Quant à EAD, passerelle entre archives et bibliothèques offrant une réelle souplesse d'usage et des possibilités de descriptions à niveaux, la culture s'en propage encore trop lentement (c'est sans doute l'un des impensés

du projet Calames) ; la complexité de ce modèle, prochainement révisé et republié sous forme de schéma XML, ne facilite pas toujours la réutilisation des instruments de recherche dans d'autres contextes ;

- un dossier majeur, celui de la numérisation (bien souvent « de niche » dans l'enseignement supérieur et la recherche), qui pour être historiquement situé en dehors du champ d'intervention directe de l'ABES, n'en doit pas moins faire l'objet d'une attention accrue. L'ABES s'est récemment fixé pour priorité le signalement des documents (plus que des corpus) effectivement numérisés et disponibles en ligne<sup>4</sup>. En l'absence de ressources et de mécanismes d'incitation comparables à ce dont bénéficient les activités de signalement, les nouveaux services Calames Images eux-mêmes ne peuvent représenter qu'un appoint, et la possibilité d'approfondir la symbiose entre description et accès dépend entre autres choses de l'appropriation qu'en fera le réseau.

La notion de patrimoine gagne peu à peu le rang de mot-clé dans le fonctionnement d'une agence portée par un esprit collaboratif et volontariste : gageons que ce nouveau terrain d'expression collective pour les « valeurs sûres » de chaque établissement a encore bien des fruits à porter.

**JEAN-MARIE FEURTET**  
Responsable de Calames à l'ABES  
feurtet@abes.fr

↖ **Le patrimoine :**  
contemplations, actions,  
obligations.  
**Section photographique**  
des armées, *Mission suédoise*  
examinant les dégâts subis  
par la cathédrale de Reims  
(nov. 1915).  
Coll. BDIC

[3] Voir les recommandations du Conseil scientifique du 6 juin 2012 en vue d'orienter la politique de rétroconversion dans le Sudoc pour 2012-2015 : [www.abes.fr/Sudoc/](http://www.abes.fr/Sudoc/)

**Retroconversion/Un-enjeu-national**  
Sont notamment considérés comme prioritaires les fonds antérieurs à 1920, ou encore ceux (notamment iconographiques ou à forte présence d'images fixes) dont la numérisation est projetée ou en cours.

[4] Liens du Sudoc vers Gallica, Google Books, EOD ; cas de Liber Floridus... Voir le compte rendu du groupe de travail Numes du 17 octobre 2011 : [www.abes.fr/Media/Fichiers/Autres-applications/Groupe-de-travail-Numes-2](http://www.abes.fr/Media/Fichiers/Autres-applications/Groupe-de-travail-Numes-2)

(Plein feux sur...)

# L'Atelier national de reproduction des thèses : une offre en évolution

L'Atelier national de reproduction des thèses (ANRT) est un organisme public sous la tutelle de la Mission de l'Information scientifique et technique et du Réseau documentaire du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR). Rattaché comme service commun à l'université Lille 3, sa mission est l'archivage et la diffusion des thèses soutenues en France.

L'ANRT a été créé en 1971 pour se charger de la reproduction des thèses d'État, au début uniquement en lettres. La reproduction sur microfiche – au départ en offset – a été mise en place à partir de 1984, sur le modèle du service américain University Microfilms International (UMI, aujourd'hui ProQuest).

Pendant plus de vingt ans, coexistaient deux ateliers, selon la discipline :

- l'un rattaché à l'université Lille 3 pour les lettres, sciences politiques, juridiques, humaines et sociales ;

- l'autre rattaché à l'université de Grenoble pour les sciences exactes, la médecine, la pharmacie, les sciences économiques et de gestion.

Depuis le premier janvier 2011, les deux ateliers sont regroupés sur un seul site : le campus Pont de Bois à Villeneuve d'Ascq,

film argentique, puis copie cette microfiche sur film diazoïque (selon la discipline jusqu'à 64 exemplaires) pour la diffusion auprès des bibliothèques universitaires (BU) et des services communs de la documentation (SCD).

L'ANRT peut également fournir sur demande des fichiers numériques ou une version imprimée. Son catalogue général contient environ 200 000 thèses de doctorat (pas de thèse d'exercice), un patrimoine unique stocké dans ses locaux sur microfilms de très bonne qualité et dans des conditions adaptées.

Régulièrement, l'ANRT propose aux auteurs une diffusion sous forme de livre à caractère non commercial, sur le modèle de l'impression à la demande (*print on demand* ou POD). Ainsi, l'atelier possède aujourd'hui plus de 7 000 licences non exclusives qui

charge certains projets de numérisation de collections scientifiques de livres anciens, revues ou thèses, pour une diffusion via des plateformes ou archives ouvertes<sup>1</sup>.

## ... POUR DES UTILISATEURS EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

Les utilisateurs historiques de l'atelier sont et resteront bien entendu les bibliothèques universitaires, dépositaires des thèses et destinataires des microfiches. Tous les mois, l'ANRT envoie les doublons à 205 établissements. Mais son réseau s'étend au-delà des bibliothèques universitaires françaises. Parmi ses utilisateurs, l'ANRT compte naturellement les auteurs eux-mêmes, puis des bibliothèques et librairies scientifiques dans différents pays européens, américains et asiatiques ; en tout, 90 institutions, organismes et particuliers font partie du fichier utilisateurs de l'atelier.

En 2012, l'ANRT a lancé deux enquêtes pour mieux connaître ses utilisateurs. Les bibliothèques universitaires se montrent très intéressées par une diffusion des thèses en format numérique et par la rétronumérisation de leurs collections de microfiches.

Les autres utilisateurs – dont les universités de Laval, Cambridge et York, mais aussi l'INIST-CNRS et l'INHA – se montrent globalement satisfaits de la qualité de service, en particulier du contact et de la prestation personnalisée. En même temps, ils attendent de l'ANRT des délais plus courts et l'envoi en PDF.

## DES LIENS CONTINUS AVEC L'ABES

Depuis la création de l'ABES, les deux organismes ont développé un partenariat fiable et efficace pour assurer le signalement, la diffusion et l'archivage des thèses. L'ABES

**Le catalogue de l'ANRT contient environ 200 000 thèses de doctorat, un patrimoine unique stocké dans ses locaux sur microfilms de très bonne qualité et dans des conditions adaptées.**

dans la banlieue de la métropole lilloise, où l'ANRT partage l'ancienne maison des examens avec un laboratoire d'archéologie.

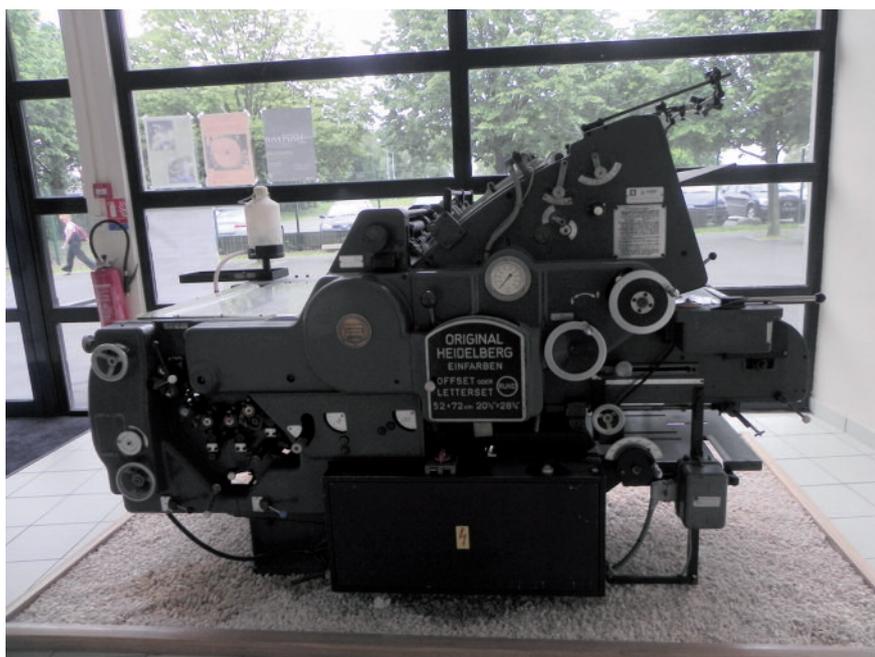
## DES SERVICES DIVERSIFIÉS...

L'ANRT participe à la valorisation de la production scientifique de l'enseignement supérieur et de la recherche. Dans le cadre de sa mission nationale, l'atelier fournit aux universités des thèses sur microfiches : il reçoit les thèses imprimées, saisit les données bibliographiques, numérise les documents (format image, préservation en PDF/A), produit une microfiche de haute qualité sur

l'autorisent à offrir un service appelé « Thèses à la carte ». Pour les doctorants du PRES Lille Nord de France, l'ANRT propose la confection et l'impression des exemplaires de soutenance avec support technique pour la finalisation du document.

Depuis de longues années, mais sans lien direct avec sa mission nationale, l'ANRT imprime des travaux scientifiques (revues, ouvrages, actes de colloques) et prend en

[1] Voir aussi : Barrière J.-P., « Les missions de l'ANRT de Lille », *Arabesques*, n° 43, juillet-septembre 2006, p.16-17.  
[www.abes.fr/Arabesques/Arabesques-n-43](http://www.abes.fr/Arabesques/Arabesques-n-43)



➤ Une ancienne presse Heidelberg exposée dans le hall d'entrée de l'ANRT.

L'ANRT numérise également des livres anciens et précieux. ➔

est membre du comité de gestion de l'ANRT, et cette dernière participe au comité de définition et d'opération du portail des thèses de l'ABES.

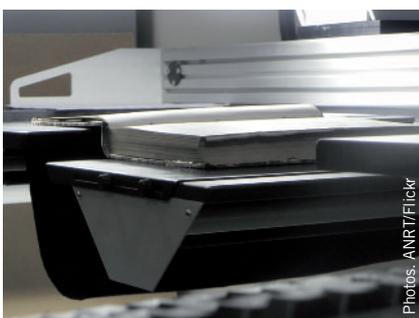
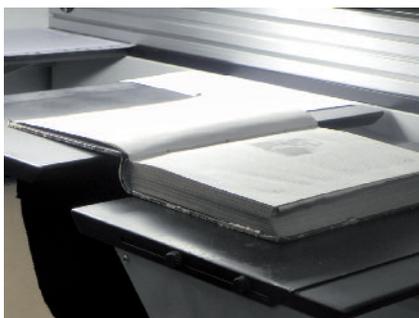
#### Aujourd'hui, trois chantiers conjoints sont menés :

- le signalement des thèses de l'ANRT dans Theses.fr (fin 2012) ;
- l'utilisation des notices du Sudoc pour accélérer le traitement et enrichir les catalogues de l'ANRT (début 2013) ;
- la révision de la licence « contrat d'auteur » pour Thèses à la carte (en 2013).

#### DE NOUVELLES PERSPECTIVES

L'ANRT reçoit environ 6 000 thèses par an sur papier. À ceci s'ajoute le rattrapage des thèses de Grenoble, rapatriées à Lille lors du regroupement des deux sites et qui ne sont pas encore numérisées ; fin 2012, il reste environ 14 000 thèses de 2006 à 2009 à numériser pour une diffusion sur microfiches. Mais ces chiffres baissent. L'activité principale de l'ANRT est liée à l'ancien dispositif des thèses sur papier, dispositif voué à devenir marginal voire à disparaître et à être remplacé par Star. Que deviendra alors l'ANRT ?

L'atelier poursuit une double stratégie. Au niveau national et sous la tutelle du MESR, l'ANRT participe au dispositif de la Bibliothèque scientifique numérique (BSN)



et resserre les liens avec l'ABES. Au niveau local, l'ANRT développe son rôle de service commun sur le campus de Lille 3 et, plus largement, au sein du PRES Lille Nord de France. Cinq pistes d'activités se dégagent ainsi.

- **Numérisation** : fort de son expérience de numérisation de documents textuels sur différents supports, l'ANRT participe à BSN 5 (numérisation du patrimoine scientifique de l'ESR) et travaille, en concertation notamment avec le SCD de Lille 3, sur un cahier des charges standard pour la réalisation de projets de numérisation de collections scientifiques.

- **Conservation** : l'ANRT étudie avec le MESR l'intérêt d'une conservation à long terme des thèses sur microfiches, en parallèle et en complémentarité à l'archivage numérique, un peu dans la logique du projet de Stanford *Lots of Copies Keep Stuff Safe* (LOCKSS). En même temps, l'ANRT se propose de numériser les anciennes microfiches de thèses pour pouvoir en archiver une copie numérique.

- **Formation** : l'ANRT accueille des stagiaires en licence et master (études de marketing, mise en place d'une photothèque), ouvre ses portes aux étudiants du département Sciences de l'information et de la documentation (audit, évaluation, marketing, numérisation) et a fait des propositions dans le domaine des Humanités numériques (master en alternance, université d'été) où l'atelier serait un des supports techniques de l'enseignement.

- **Recherche** : l'ANRT développe un projet de recherche autour de l'édition des thèses, avec des partenaires français et européens et des équipes composées de chercheurs et professionnels travaillant sur des thématiques comme les modèles économiques, l'environnement légal et l'intégration dans l'infrastructure de recherche.

- **Édition** : l'ANRT prend également part au projet d'édition universitaire sur le campus de Lille 3, avec en particulier les Presses universitaires du Septentrion et le SCD.

Le philosophe Maurice Blondel disait « *l'avenir ne se prévoit pas, il se prépare* ». Personne ne saura dire de quoi il sera fait et si les mêmes acteurs et structures seront toujours en place dans cinq ou dix ans. En attendant, l'ANRT, tout en préparant son avenir, continuera de remplir la mission qui lui est confiée au service de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**JOACHIM SCHÖPFEL**,

Directeur de l'Atelier national de reproduction des thèses  
joachim.schopfel@univ-lille3.fr



ANRT BP 60149 - 59653 Villeneuve  
d'Ascq cedex / T. 03 20 41 73 73

Site web :

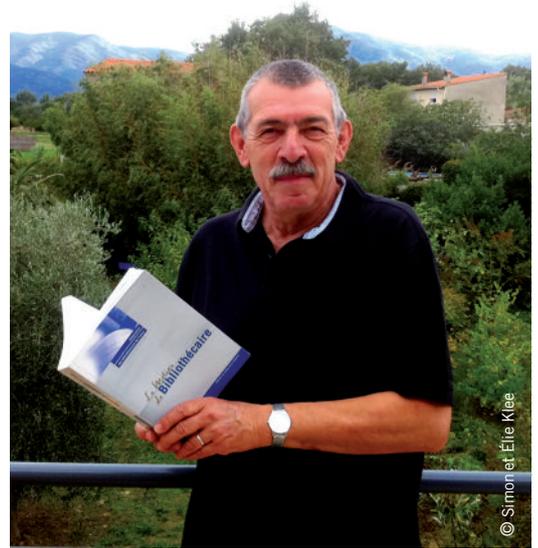
[www.diffusiontheses.fr](http://www.diffusiontheses.fr)

Galerie de photos sur Flickr :

[www.flickr.com/photos/80358908@N06](http://www.flickr.com/photos/80358908@N06)

Twitter : <https://twitter.com/ANRTLille>

## Les bibliothèques auraient-elles encore une histoire à nous raconter ?



**D**irecteur du SCD-BU de l'Université de Nice Sophia Antipolis, actuellement en congé de formation, Louis Klee prépare, dans le cadre d'un travail de recherche universitaire, un ouvrage sur le rôle de la bibliothèque dans la société de l'information et de l'IST. Une occasion offerte à *Arabesques* pour l'interroger sur sa recherche en cours et sur le choix de son titre.

**D'après vous, la position essentielle de la bibliothèque aujourd'hui est celle d'un « média froid ». Pourriez-vous préciser ce que vous entendez par là ?**

Le rapport Miquel sur les Bibliothèques universitaires, où la culture du « cuit » (répéter ce que dit le maître, copier) était opposée à la culture du « cru » (rechercher soi-même sur la base des analyses, des conseils, des encouragements du pédagogue) m'a inspiré.

Les médias chauds, de l'image et de l'émotionnel, auraient-ils définitivement englouti les médias froids du commentaire, de l'écriture et de la distanciation ? La lassitude de la vitesse, l'impossibilité de s'approprier la colossale mine d'informations, la modeste demande d'une compréhension minimale, le désir de relativisation et de contextualisation des événements ne feraient-ils pas émerger une complémentarité somme toute assez raisonnable ?

La place serait donc chaude pour les médias froids, dont la bibliothèque ferait partie. Mais le ticket d'entrée reste celui de l'invention et de la créativité de « nouveaux » services pour être perçu comme un acteur de la société de l'information. Pari difficile pour un métier condamné à une évolution perpétuelle.

**Dans quels contextes se construit cette société de l'information ?**

De nouveaux modèles économiques émergent (pour le meilleur et le pire) dont celui de « l'économie de l'attention ». L'important ne serait plus de publier mais d'être vu. D'un côté, les éditeurs commerciaux pratiquent la valorisation économique par la « servicialisation » de l'accès aux ressources (moteur de recherche, alerte personnalisée, hiérarchisation et visualisation des contenus) et, de l'autre, les organismes de recherche et les universités (via entre autres leurs BU et leurs systèmes d'information) défendent une mission de fabrication, de transmission, d'explication, de diffusion, de conservation, de signalement des savoirs (pour lire en priorité les documents de qualité).

L'omniprésence de la télévision, elle-même battue en brèche par Internet, les réseaux sociaux, la lutte au couteau pour conquérir « des temps de cerveau disponible », le déficit des lectures de loisirs comme érudites, la « majordomisation » de toute recherche par Google mènent-ils à cette « bibliothèque délaissée », décrite par Terry Weech lors du colloque *Horizon 2019* ? Ou au contraire ne vit-on pas une inversion de cette tendance en raison de la nouvelle offre des services ? La bibliothèque

est devenue un refuge, un havre de paix, « *alma mater* », face une information jugée trop invasive.

Dans notre société de l'information, la polysémie de la compréhension et de l'interprétation de l'écrit et de l'oral est permanente. Corriger l'écrit s'avérait jusqu'à présent un exercice plus complexe, sauf sur le web, que de corriger à l'oral, en écoutant, en précisant, en arrangeant, en démentant puis en oubliant. Et puis patatras ! L'émergence des « décodeurs de l'information » fait une apparition remarquable durant la campagne présidentielle et donne là encore un nouvel élan à tous ces médias froids que l'on croyait en perte de vitesse. La bibliothèque me semble être un des vecteurs de cette complémentarité contradictoire et féconde de l'écrit et de l'oral. Elle fut, sur un temps long, gardienne et sans doute prisonnière du Livre (et de son circuit) et la voilà qui s'évade avec le net. Dans le coffre, hors du coffre ! De Pandore ?

**L'absence de « culture documentaire » est-elle un mal français ?**

Si l'on compare les pratiques des USA et de l'Europe du Nord, il n'y aurait pas photo. La France reste un pays un peu brouillé avec l'information et la transparence, un pays du « cuit » plus que du « cru » où il y aurait moins de place pour la bibliothèque dans son volet « statue du commandeur ».

Mais la pauvreté de la culture documentaire est aussi devenue une tendance mondiale. Pouvons-nous continuer à produire à jet continu une information que nul ne peut plus absorber ? Qui lit encore tous ses courriels ? Pouvons-nous continuer à confondre information (les

faits, les sources) et communication (la mise en scène) sans remettre en cause le modèle démocratique ? La transmission des savoirs reste une activité ardue, qui demande des enseignants mais aussi des bibliothécaires et des étudiants bien formés. Le succès du concept de *learning centre* réside sans doute aussi dans la volonté de reprise en main par le monde académique des conditions d'appropriation et de transmission des connaissances.

L'étanchéité entre le monde des professionnels de la documentation et celui des chercheurs fait que la recherche et la réflexion sur les bibliothèques ne se sont guère développées. Les professionnels restent sceptiques et les chercheurs peu intéressés. La réflexion reste trop souvent centrée sur les aspects techniques ou fonctionnels des métiers. L'enjeu politique et sociétal demeure le champ de quelques sociologues ou historiens et de quelques rares revues de réflexion. Blogs et wikis sont ignorés.

L'évolution technologique et les nouvelles pratiques des utilisateurs sont en train de rebattre toutes ces cartes. Les protagonistes deviennent multiples et complémentaires et le réseau favorise une mutualisation équitable, réduisant la place des « maîtres-penseurs » et des amphes producteurs de conformismes académiques.

### **La journée d'étude du dernier congrès de l'ADBU portait sur « les métiers des bibliothèques universitaires ». D'après vous, quelles seraient les évolutions à prendre en compte prioritairement ?**

Les bibliothécaires ne se perçoivent plus comme partie d'un grand tout bibliothéconomique car ils ont perdu, avec la suppression du CAFB, le référentiel fondement de leur communauté intellectuelle. Ils sont trop peu nombreux et trop peu engagés dans la vie de leurs associations professionnelles, qui elles-mêmes ne convergent guère. Un vrai village gaulois ! Enfin l'évolution technologique peut lasser et démobiliser.

Yves Alix, dans la synthèse de cette journée, disait avec raison « *Il faut réinventer la nécessité et la spécificité du bibliothécaire* ». Le bibliothécaire « ADBU » se rassurerait de son utilité et de sa res-

pectabilité par un affichage « administration et management », ce qui est tout à fait cohérent en tant qu'association de personnels de direction.

Or de nombreuses BU rendent déjà ces « nouveaux » services si appréciés des étudiants et demandés par la CPU (enseignement en ligne, accueil attentif et chaleureux, assistance personnalisée, tutorat, formation à la recherche d'information, expositions et conférences leur permettant d'élargir leur vision du monde). Ce travail discret, presque furtif, mérite d'être mieux connu et évalué. En contrepartie nous devons apprendre à mieux externaliser certaines tâches, à redéployer en conséquence, à intégrer dans nos équipes de cadres des non-bibliothécaires, bref à fendre l'armure d'une organisation disparue : plus d'instructions de 62, plus de DBMIST, mais l'adaptation à la LRU, au RCE et à l'évolution technologique.

### **En termes de formation, comment prendre en compte ce nouveau contexte ?**

Par une adaptation permanente de la formation initiale comme continue aux métiers des bibliothèques, menée sous la houlette de l'enssib et de l'IGB. Le conservateur doit être en même temps un expert en recherche d'information (autant pour l'étudiant et l'enseignant-chercheur que pour le développement des collections sur tout support), en communication scientifique et pédagogique, en bibliométrie et en animation culturelle. C'est sur ces domaines que la formation doit s'amplifier.

Si nous voulons sauver le soldat Naudé, le doctorat de n'importe quelle spécialité académique, dont éventuellement les SIB, me semble désormais un sésame pour rejoindre la communauté universitaire et être écouté et entendu. Le renforcement des relations École des Chartres/Enssib avec les universités ou les écoles développant des formations documentaires de qualité s'inscrirait dans cette démarche.

### **Et l'intégration de la bibliothèque dans une véritable réflexion sociétale ?**

Une bibliothèque s'ouvrant massivement change presque de nature. À Nice, la nouvelle BU multidisciplinaire de St-Jean-

d'Angely, en centre ville (80 h semaine, 7 j./7 durant l'année universitaire et 9h-17h le reste de l'année, mois d'août inclus) a changé le regard sur la BU, devenue le perpétuel recours du travail académique pour tous les usagers, dont les étudiants, de milieu modeste ou aisé. À mon sens, toute BU devrait proposer au moins une implantation sur ce modèle, car c'est celui sur lequel fonctionne nos étudiants.

Une autre activité d'intégration sociétale est l'animation culturelle autour de la bibliothèque sous forme d'expositions ou de conférences leur permettant de comprendre de manière différente la complexité de notre monde contemporain. La bibliothèque, une autre petite musique !

La bibliothèque comme interface de renseignement et de démarrage de procédure pour certains services publics serait un concept à creuser. On pourrait imaginer qu'ils y fassent des permanences d'information.

### **Les bibliothèques sont souvent oubliées par les médias.**

#### **Pourquoi ?**

Bousculée, comme bien d'autres institutions, par l'évolution technologique et les nouvelles pratiques, la bibliothèque semble en effet absente dans le grand concert médiatique. Et pourtant elle continue à être massivement utilisée. Nous sommes un métier de l'information qui n'aime pas trop la communication, or, nous devons être plus attentifs à cet aspect. Faire le *buzz* n'est pas le créneau communication de la bibliothèque mais elle peut néanmoins avoir un plan com. Le Grand prix des bibliothèques de *Livres Hebdo* y contribue. Nous disposons de ressources humaines remarquables, de réalisations sur le terrain plébiscitées par nos usagers, nous sommes les fondateurs du consortium Couperin, nous tenons à bout de bras et avec des moyens bien modestes l'organisation documentaire des universités mais nous restons une « structure absente » pour reprendre le titre d'un ouvrage de Umberto Eco. Une bonne partie de la réflexion sur les bibliothèques se trouve sur les réseaux sociaux, blogs et portails et non dans la recherche. Alors à l'attaque, avec une université d'été par exemple !

LOUIS KLEE  
louis.klee@unice.fr

## Le projet Qualinca



Avec Qualinca, l'ABES est engagée dans un projet de recherche d'envergure, par la durée, l'enjeu et les partenaires. Qualinca est un projet de recherche financé par l'Agence nationale de la recherche, sur la période 2012-2015 (36 mois).

### La qualité des catalogues avant tout

Qualinca s'intéresse à la « qualité et [l']interopérabilité de grands catalogues documentaires », comme le Sudoc ou le catalogue de l'Institut national de l'audiovisuel (INA), autre partenaire du projet. Selon le parti pris de Qualinca, la qualité des catalogues tient essentiellement à la qualité des liens : liens externes tels que les préconisent les principes du *linked data*, mais d'abord liens internes, notamment entre notices bibliographiques et notices d'autorité. En ce sens, Qualinca est bien en cohérence avec les grandes orientations de l'ABES : ouverture des données, investissement dans les technologies du web sémantique, valorisation des référentiels autour d'IdRef. Par ailleurs, Qualinca prend la suite de SudocAD, projet de 12 mois en partie

financé par le TGE ADONIS et mené de concert avec l'équipe GraphIK du LIRMM, leader de Qualinca.

Selon les termes mêmes du site web du projet, « les objectifs scientifiques [...] sont de :

- 1/ développer un cadre logique pour qualifier la qualité d'une base de connaissances documentaires vis-à-vis de l'identification des entités individuelles et des liens entre entités individuelles ;
- 2/ proposer des principes/méthodes/outils pour passer d'un certain niveau de qualité à un meilleur niveau ».

### Les partenaires

Les partenaires scientifiques du projet sont le Laboratoire d'informatique, de robotique et de microélectronique de Montpellier (LIRMM), le Laboratoire d'informatique de Grenoble (LIG) et le

Laboratoire de recherche en informatique d'Orsay (LRI). Ce sont tous des experts en bases de données, représentation des connaissances et web sémantique.

### Le rôle de l'ABES

Qualinca est bien un projet de recherche, mais la contribution de l'ABES ne se limitera pas à l'apport de données et d'une expertise métier : l'approche théorique sera testée à travers le développement de démonstrateurs (détection de liens erronés ; automatisation du liage aux autorités, voire de la création d'autorités). Ces démonstrateurs seront eux-mêmes évalués en comparant décisions automatiques et décisions humaines. Le moment venu, nous solliciterons la participation des catalogues du réseau Sudoc à ce protocole d'évaluation.

YANN NICOLAS

Chef du département Études  
et Projets de l'ABES  
nicolas@abes.fr



POUR EN SAVOIR PLUS

Site web : [www.lirmm.fr/qualinca](http://www.lirmm.fr/qualinca)

## ASSISES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : L'ADBU SE FAIT ENTENDRE

L'ADBU a déposé le 10 octobre une contribution aux Assises nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche. Absente des auditions et des contributions déjà remises, l'information scientifique et technique est néanmoins une des missions assignées par le législateur aux universités. Le positionnement de l'ADBU

respecte le cadre des réflexions portées par les différents acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), en abordant les trois grands thèmes des assises (agir pour la réussite des étudiants, agir pour la recherche, contribuer à la définition du nouveau paysage de l'ESR). Ces propositions ont été nourries du travail mené par les

membres des commissions permanentes de l'association, mises en place pour accompagner les mutations du paysage universitaire français.

TEXTE COMPLET EN LIGNE SUR

<http://adbu.fr/actualites/assises-de-l-enseignement-superieur-et-de-la-recherche-contribution-de-ladbu>

Organisé par les équipes du SICD de l'université de Toulouse avec le soutien actif des SCD des trois universités toulousaines, le 42<sup>e</sup> congrès annuel de l'ADBU s'est tenu dans la ville rose, du 5 au 7 septembre 2012.



## Le métier au cœur du congrès de l'ADBU

Les congressistes accueillis à la mairie de Toulouse.

### Le renouvelé confirmé

L'assemblée générale extraordinaire du mercredi matin a marqué une étape importante du processus de rénovation des missions, du périmètre et du fonctionnement de l'ADBU.

Après l'intégration des missions de l'AURA dans l'ADBU, votée par les membres des deux associations en juillet, il s'agissait de doter l'association des moyens statutaires de ses ambitions renouvelées : élection du bureau au scrutin de liste, élection individuelle des responsables de commissions et adoption du règlement intérieur fixant les nouveaux modes de fonctionnement. Les débats animés ont permis de dégager une majorité claire pour engager l'association sur la prochaine étape de sa rénovation : la définition de modèles financiers adaptés sur lesquels les membres seront appelés à se prononcer afin de permettre l'élection d'un nouveau conseil d'administration fin décembre 2012.

Les responsables des services documentaires des établissements publics à caractère scientifique et technologique sont également associés à la démarche pour adapter le cadre de l'association à leurs besoins spécifiques et permettre leur adhésion en nombre significatif à l'ADBU.

### Le changement ou la disparition

Métiers et compétences dans les bibliothèques universitaires ont été au cœur de la journée d'étude du jeudi 6 septembre, organisée par la commission permanente *Évolution des métiers*. Les exposés et débats ont fait apparaître la nécessité d'identifier les besoins des usagers pour adapter nos organisations, nos compétences et développer les nouveaux services attendus – et ce en dépit des contraintes statutaires et de la réalité des résistances au changement. La journée a mêlé points de vue français et étrangers sur les métiers nouveaux au sein des bibliothèques universitaires, la gestion des compétences renouvelées qu'ils supposent et les changements qu'ils induisent dans l'organisation même des services documentaires.

Yves Alix, notre grand témoin, a proposé une synthèse des travaux : il y aura dans les bibliothèques universitaires une diversité toujours croissante de métiers et de fonctions à remplir que les bibliothécaires ne pourront assurer seuls. Il faut en somme redéfinir le rôle et la place des fonctions d'encadrement, gérer la mixité des filières et des métiers, trouver le positionnement de la bibliothèque au sein du nouveau paysage universitaire pour être en mesure de piloter le changement plutôt que le subir.

La soirée de gala, heureuse respiration après une journée des plus studieuses, avait pour cadre la fondation Bemberg à l'Hôtel d'Assézat. Au fastueux parcours pictural offert par la galerie – de Titien, Tintoret, Véronèse à Utrillo, Bonnard ou Degas – ont succédé des agapes festives et musicales qui ont duré jusqu'au cœur de la chaude nuit toulousaine !

### D'un congrès l'autre

Le vendredi matin, le ministère, la Conférence des présidents d'université et l'Inspection générale des bibliothèques ont donné leur éclairage sur le paysage documentaire de l'enseignement supérieur et de la recherche avant que soit annoncée officiellement la tenue à Lyon du congrès mondial de l'IFLA en août 2014.

Au revoir Toulouse et rendez-vous au Havre pour le 43<sup>e</sup> congrès du 18 au 20 septembre 2013 !

MARC MARTINEZ

Secrétaire général de l'ADBU  
sg@adbu.fr



#### POUR EN SAVOIR PLUS

Supports des communications et vidéos de la journée d'étude en ligne sur le site de l'ADBU :

<http://adbu.fr/toulouse2012/journee-detude/videos-et-supports-de-la-journee-detude>

# (Agenda)

## Janvier

**LE 17**

### JOURNÉE FULBI

Paris, Bibliothèque Marguerite-Duras

« Et 1 et 2 et 3 : le web de données : quelles opportunités pour nos missions ? Quelles incidences sur nos outils ? », telles seront les questions abordées lors de la journée d'étude annuelle de la Fédération des utilisateurs de logiciels pour bibliothèques, documentation et information.

Entrée gratuite sur inscription préalable obligatoire.

[www.fulbi.fr/?q=content/journee-fulbi-du-17-janvier-2013](http://www.fulbi.fr/?q=content/journee-fulbi-du-17-janvier-2013)

## Février

**DU 11 AU 14**

### CODE4LIB

Chicago (USA)

Le congrès Code4lib rassemble, depuis 2006, les acteurs de l'informatique documentaire à l'échelon international. Il facilite l'échange sur les différentes pratiques et la mise en place de collaborations ou de partenariats.

<http://code4lib.org>

## Mars

**DU 20 AU 21**

### DOCUMATION 2013

Paris

19<sup>e</sup> édition du salon consacré à la gestion de l'information et du document numérique au CNIT Paris La Défense. Plus de 160 exposants et des rencontres professionnelles autour des solutions de dématérialisation, de recherche, de création, de partage, de diffusion des documents et de gestion des contenus.

[www.documation.fr](http://www.documation.fr)

**DU 22 AU 25**

### SALON DU LIVRE DE PARIS

Paris, Porte de Versailles

Les lettres roumaines seront à l'honneur et Barcelone, la ville invitée, pour cette 33<sup>e</sup> édition du Salon du livre.

[www.salondulivreparis.com](http://www.salondulivreparis.com)

## Avril

**DU 29 AU 30**

### 4<sup>E</sup> CONFÉRENCE DOCUMENT NUMÉRIQUE ET SOCIÉTÉ

Université de Zagreb (Croatie)

Programmée autour du thème « Diversification et renouvellement des médiations », cette conférence apportera des éclairages sur les transformations, les nouvelles données pour la médiation des documents, de l'information et plus largement des contenus, dans des contextes variés (entreprises, universités, institutions patrimoniales, secteurs des industries culturelles...).

<http://doc-soc.sciencesconf.org/>



Réunion annuelle du Conseil de région EMEA d'OCLC  
26 et 27 février 2013, Strasbourg, France

**DU 26 AU 27**

**FÉVRIER - Strasbourg**

### CONSEIL DE RÉGION EMEA OCLC

Données dynamiques :  
un monde de possibilités

À quoi ressembleront les bibliothèques de demain ? Quelles opportunités sont induites par le partage et l'agrégation de données ? OCLC invite des personnalités qui n'ont pas peur de l'innovation, mettant l'accent sur les expériences originales. Quelques exemples...

Qu'est ce que la *culturomique* ? Cette méthode d'investigation permet d'analyser informatiquement le contenu sémantique de 5 millions de livres numérisés, édités entre 1800 et 2000. Pour ses « inventeurs », Jean-Baptiste Michel et Erez Lieberman Aiden (Université de Harvard), elle donne « une image complète de la culture et de l'histoire humaines, par l'analyse des changements dans le temps ». Avec humour, ils fourniront des illustrations variées des énormes potentialités de cet instrument de recherche.

Autre outil : le web des données (*linked data*), au cœur de toutes les problématiques des bibliothèques et mis à contribution pour publier et partager les données. John O'Donovan, directeur de l'UK Press Association, a testé lui-même cette approche dans les médias. Markus Geipel, de la Bibliothèque nationale allemande, dévoilera quant à lui son projet de *Culturegraph*, visant à découvrir et à relier de nouvelles ressources bibliographiques. Richard Wallis, « évangeliste technologique », conclura en faisant le point sur les initiatives d'OCLC en matière de données reliées.

Dernier exemple, parce que, en matière de politiques publiques, l'accès de tous aux contenus numériques constitue un défi d'importance : Diederik van Leeuwen, directeur de la Fondation Bibliothèque.NL, expliquera tout l'intérêt de cette plateforme, financée par l'État et à la disposition des bibliothèques publiques, pour les aider à enrichir et améliorer leurs contenus numériques.

→ [www.oclc.org/go/fr/france/emea2013](http://www.oclc.org/go/fr/france/emea2013)



## À NOTER DÈS À PRÉSENT

Les prochaines Journées ABES se tiendront au Corum de Montpellier le mardi 14 et mercredi 15 mai 2013. Le programme complet et le formulaire d'inscription seront accessibles à partir de la mi-mars sur le site web de l'agence.